

Services Financiers

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivisions des Finances Centrales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 22H

219

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service de la
Voie et des Bâtiments de la Région
du SUD-EST

Objet : Justification des soldes des comptes hors budget
au 31 Décembre 1942

Réf : Votre lettre VB cl 512 du 20 Avril 1943

L'examen des justifications adressées à l'appui de votre
lettre précitée donne lieu aux observations suivantes :

N°s	Désignation des comptes	Observations
443I	Combustibles fournis aux agents	Indiquer sur quel mois comptable sera effectué le redressement
493I	Bons de paiement	Détail à donner par tiers intéressé.

Je vous serais obligé de me renseigner en ce qui concerne
le compte N° 443I et de m'adresser une nouvelle justification
pour le compte N° 493I.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES FINANCES GÉNÉRALES

Signé LAGUONIE

F2 CGe 3 N° 125

212

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service du Matériel
et Traction de la Région du
SUD-OUEST

Objet : Justification des soldes des comptes hors budget au
31 Décembre 1942

Réf : Vos lettres Ba - 330-42 du ^{et 30} 25 Mars 1943

L'examen des justifications adressées à l'appui de vos lettres
précitées donne lieu aux observations suivantes :

N°s	Désignation des comptes	Observations
493I	Bons de payement	Détail à donner par tiers intéressé
4999 B	Travaux d'ateliers en cours - Services Matériel et Trac- tion	Solde débiteur de 3.772.926,2 à détailler par dépôt.
5136	Contre-valeur des décomptes établis au titre des pres- tations fournies et des travaux exécutés à la deman- de des autorités d'occupation	Les sommes portées au débit sont à détailler et à porter, le cas échéant, en atténuation des sommes figurant au crédit de ce compte.

Je vous serais obligé de m'adresser de nouvelles justifications
pour les comptes dont il s'agit dans le plus bref délai.

Le Chef de la Subdivision

Comptabilité Générale

Sigismond

Services Financiers

Division Centrale
de la

Stabilité Financière

Sub-Division des Finances Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 226

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Service de l'EXPLOITATION
de la Région du SUD-OUEST

Objet : Justification des soldes des comptes hors budget au
31 Décembre 1942

Réf : Votre lettre b.I7 du 28 Avril 1943

L'examen des justifications adressées à l'appui de votre
lettre précitée donne lieu aux observations suivantes :

N°s	Désignation des comptes	Observations
4931	Bons de paiement	Détail à donner par tiers intéressé
5134	Contre-valeur des dépenses faites depuis le 2/9/39 à la demande des autorités militaires françaises ou en exécution des conventions d'armistice	Indiquer le détail des sommes par bordereaux, en mentionnant le N° de des bordereaux
5136	Contre-valeur des décomptes établis au titre des prestations fournies et des travaux exécutés à la demande des autorités d'occupation	d°
5145 5145	Contre-valeur des décomptes établis au titre des dépenses faites pour la défense passive	d°

Je vous serais obligé de m'adresser de nouvelles justifications pour les comptes dont il s'agit dans le plus bref délai.

Le Chef de la Division
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONIE

MP/III-5-5-43

Paris le 3 Mai 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

32 CGe 3 N° 227

Monsieur le Chef
de la Subdivision de la
Comptabilité des FINANCES

Objet : Dépenses d'établissement de 1942
couvertes par l'emprunt

Suite à une demande téléphonique de
votre bureau C^e I, j'ai l'honneur de vous
faire savoir que dans le montant de
1.692.261.527,1, ressortant à l'annexe XI au
titre des dépenses de 1942, une somme de
723.110.561,5 est couverte par l'emprunt.

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Signé : LAGHONIE

S.N.C.F.

Paris, le

5 MAI 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

ège 3 n° 228

Monsieur le Chef des
Subdivisions de la Comptabilité
et du Contrôle des Recettes

Y/Réf. - Lettre du 3 mai 1943.

Comme suite aux instructions de . le
Chef de la Division Centrale de la Compta-
bilité Générale, j'ai l'honneur de vous
adresser, ci-joint, un exemplaire 27 46
de la Convention du 9 septembre 1939, relative
au régime financier des Chemins de fer en
temps de guerre et un exemplaire 22 47 de
l'Avenant du 4 mars 1942 à la dite Convention.

Le Chef de la Subdivision
des Ecritures Générales,

J. CASQUICHES

134 bis du 20/4
248

JD/HU-5-5-43
Services Financiers

Paris, le 6 MAI 1943

225
230

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de Liquidation

FE CGe à N° 220

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
du Matériel et Traction

SUD-EST

Objet : Provisions diverses constituées sur le
Compte d'Exploitation, en vue de règle-
ment à effectuer.

Le tenue de ce compte donne lieu dans nos
écritures, à la décomposition suivant les para-
graphes indiqués ci-après :

- Règlement des dépenses consécutives à l'acci-
dent de Miramas
- Paiement de rappels de soldes à des Agents du
Service MT
- Paiement de règlements d'arriérés de travaux
exécutés dans l'industrie privée.
- Relèvement avec effet rétroactif de prix horai-
res de réparations dans l'industrie privée.

Il appartient à la Comptabilité Générale
d'effectuer les amortissements consécutifs aux
règlements pour chacun des paragraphes consi-
dérés. Dans ce but, je vous serais obligé de
vouloir bien donner les instructions utiles à
vos Services pour que les renseignements né-
cessaires soient mentionnés sur les factures
adressées, à ce titre, à Comptabilité Générale.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES

Signé : LAGUIONIE

JD/HR-6-0-44

Paris, le

30 MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Division des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
du Matériel et Traction

FE CCe 3 N° 230

Objet : Provisions diverses constituées sur le
Compte d'Exploitation, en vue de règle-
ment à effectuer.

Le tenue de ce compte donne lieu dans nos
écritures, à la décomposition suivant les para-
graphes indiqués ci-après :

- ~~Provisions des dépenses consécutives à l'achat
de matériel~~
- Paiement de rappels de solde à des agents du
Service M.
- Paiement de règlements d'arrivées de travaux
effectués dans l'industrie privée.
- Paiement avec effet rétroactif de prix horai-
res de réparations dans l'industrie privée.

Il appartient à la Comptabilité Générale
d'effectuer les amortissements consécutifs aux
règlements pour chacun des paragraphes consé-
cutifs. Dans ce but, je vous serais obligé de
vouloir bien donner les instructions utiles à
vos Services pour que les renseignements né-
cessaires soient mentionnés sur les factures
Matériel et Traction.

NORD 198-233
OUEST 226-246
SUD-OUEST 229-244

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

A. L. BONIE

CM/HH-28-4-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 5/11/43

217
364

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

P2 CGe 3 N° 231

Monsieur le Chef
du Bureau des LIVRES

À la suite d'une rectification apportée par M. METTAS sur un projet d'inventaire qui lui était soumis, je vous prie de noter que le compte :

N° 4866 - FOURNITURES DE COMBUSTIBLES FLAMMS
d'OFFICE PAR L'AUTORITE ALLEMANDE

devra figurer à la balance à fin décembre 1942, sous l'intitulé :

"COMBUSTIBLES LIVRES d'OFFICE à REGLER"

Il y a lieu également de remplacer par 1937 le millésime 1938 figurant dans l'intitulé du compte 5238 qui deviendra ainsi :

"RECTIFICATIONS à EFFECTUER par le CONTRÔLE FINANCIER SUR LES COMPTES DES EXERCICES POSTERIEURS à 1937 PROVISOIREMENT CLOS"

et de supprimer les mots " des bulletins de colis-postaux du régime intérieur et " dans l'intitulé du compte 5163 ter qui deviendra :

"CONTRE-VALEUR DES TIMBRES d'ASSURANCE BAGAGES EN APPROVISIONNEMENT DANS LES CARTES GL"

Vous avez eu à passer les écritures utiles pour l'ouverture de ces comptes sous leur nouvel intitulé.

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Signé : LAGUIGNIE

CM/HR-4-5-43

Paris, le

13 MAI 1943

Services Financiers

Division Générale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Pertures Générales

Bureau de Liquidation

Boîte 3 n° 233

Monsieur le Chef
de la Subdivision des Comptes
Divers

131 du 20/4
234

À la suite d'une rectification apportée par M. le Chef de la Division Centrale de la Comptabilité Générale sur un projet d'inventaire qui lui était soumis, je vous prie de noter que les comptes :

- n° 4681 - SOMME REÇUE EN TITRE DES TRANSPORTS de l'ARRÊT d'OCCUPATION
- et n° 4686 - FOURNITURES de COMBUSTIBLES FAITES d'OFFICE PAR l'AUTORITÉ ALLEMANDE

seront désormais intitulés :

- " SOMME PAÏE POUR TRANSPORTS ALLEMANDE "
- et " COMBUSTIBLES LIVRÉS d'OFFICE, à RECÉLER "

Vous voudrez bien rectifier en conséquence la fiche de renseignements sur le tenue du compte n° 4686 qui vous a été adressée par lettre PC CC n° 146 du 24 Mars dernier.

Le Chef de la Subdivision
des Comptes Divers

Signé : LAGUONIE

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

P2 CGe 3 N° 233

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
du Sec du Matériel et Traction EST

230
255

Objet : Facturation aux différents Services Centraux et Financiers
de fournitures faites par le magasin des imprimés de NOISY.

Le dépouillement des bons de demande de fournitures, annexés à votre facture mensuelle de débit, en vue de l'imputation des dépenses suivant la nomenclature du Budget d'Exploitation, représente un travail important, tant en raison de la quantité de pièces à examiner, que des délais à observer.

Pour permettre à la Comptabilité Générale d'établir les écritures utiles dans les délais impartis pour la clôture du mois comptable, je vous serais obligé de donner les instructions utiles pour faire hâter dans toute la mesure du possible, la facturation.

Dans ce but, vous voudrez bien apprécier s'il n'y aurait pas intérêt à établir deux factures qui parviendraient à la Comptabilité Générale, la première vers le ¹⁵ ~~15~~ ~~du mois M + 1~~ ~~de ce mois~~, et la seconde eu plus tard le 25 ^{du mois M + 2}.

De plus, je vous serais également obligé de veiller à ce que les bons de demande annexés aux factures comportent toutes indications utiles permettant d'identifier les services destinataires intéressés. - Notamment lorsqu'il s'agit de fournitures pour la Division Centrale des Finances, il est indispensable que les bons spécifient si les fournitures concernent les "frais de service des titres proprement dits" ou les "frais d'émission ou de confection de titres". -

Le Chef et Le Sous-chef
des Écritures Générales

STANISLAS

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 CGe 3 N° 23H.

232
252Monsieur le Chef de la Subdivision
des Comptes Divers

Par ma lettre F2 CGe 3 N° 164, du 6 avril 1943, je vous ai adressé une fiche relative au fonctionnement du compte "Bulletins de paiement", pour lequel je vous donne les précisions ci-après :

1° - Le compte "Bulletins de paiement" se substitue, pour le Bureau des Oppositions et Avances, au compte actuel "Bons de remboursement de retenues pour oppositions", étant entendu que l'instrument de paiement utilisé pour les règlements de cette nature doit porter la dénomination "Bulletin de paiement".

(, des à présent,)
2° - Le "bulletin de paiement" sera, à partir d'une date à fixer ultérieurement, utilisé pour les avances immobilières, les prêts hypothécaires, les prêts aux jeunes ménages, les prêts d'honneur et les prêts divers, dont la mise en paiement incombe au dit Bureau. Par exception à cette règle et en raison des oppositions susceptibles de frapper les règlements, les prêts hypothécaires pour constructions d'habitations continueront à être mis en paiement à l'aide de "mandats de paiement".

3° - A partir de la même date, les avances ordinaires, les secours et les allocations pour frais d'études seront également, pour toute la S.N.C.F., mis en paiement à l'aide de "bulletins de paiement". Il appartiendra au Bureau des Oppositions et avances de suivre le paiement de ces pièces et l'amortissement du compte par lequel elles transitent; à cet effet, ce Bureau recevra :

- toutes les décades, un relevé CG 574 de tous les "bulletins de paiement" établis et envoyés directement aux Caisses payantes par les Comptabilités ordonnatrices.

- après règlement, les "bulletins de paiement" eux-mêmes transmis par les Finances.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

Signé: Alademise

*Copie à M. le Chef du Bureau Central
en le priant de diriger sur le Bureau des
Oppositions et Avances les "bulletins de
paiement" réglés, reçus des Finances.
Bonne nuit, le
Le Chef de la Subdivision des Comptes Divers,
1943
Riquie: Barlot*

RG/ME-6-5-43

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 135

Paris, le

7 1941

204
257

Monsieur le Chef
de la Subdivision de Comptabilité
du Service de la Voie et des
Batiments de la région NORD

Afin de me permettre d'effectuer l'apurement du compte "SUBVENTIONS A APPLIQUER" tenu par le Bureau de la Liquidation, je vous prie de bien vouloir me retourner l'annexe "P" ci-jointe après l'avoir mise à jour à la date du 31 Décembre 1941.

Le plus, vous voudrez bien me fournir, dès que possible, la justification complète et détaillée par projets, des imputations faites par vos soins au compte "DEPENSES DE TRAVAUX COMPLEMENTAIRES COUVERTES PAR SUBVENTIONS" au cours des exercices 1940 et 1941. soit :

Exercice 1940	-	5.337.126,5
Exercice 1941	-	13.501.168,5

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES COMPTES GENERALES

Signé : LACONNE

132 bis
 du 20/4
 240

Division Centrale
 de la
 Comptabilité Générale
 Subdivision des Comptabilités Générales
 Bureau de la Liquidation

R2 CCs 3 n° 236

Monsieur le Chef des Subdivisions
 de la Comptabilité Générale

Objet : justification des soldes des comptes divers

Le Service du Matériel et Traction EST nous a adressé, pour le compte 4931 "BONS DE PAIEMENT", une justification donnant une liste des bénéficiaires des bons émis et non régularisés au 31/12/42, parmi lesquels nous avons relevé un assez grand nombre de chefs de dépôts.

Comme suite à notre demande d'explication, le Service, par lettre n° 210 C 12 D du 4 Mai 1943, nous a fait la réponse suivante :

"COMPT 4931 - "Bons de paiement" - Par mesure de simplification nous utilisons ce compte conformément aux prescriptions de l'article 7 "Dispositions diverses", page 4, de l'Instruction Générale - Série Finances et Comptabilité N° 3 du 6 Mars 1940 pour le remboursement des diverses dépenses effectuées par les Chefs de nos divers établissements.

Or, l'article 7 de l'Instruction visée par le Service, précise :

" Lorsque, à titre exceptionnel, un agent a été amené à avancer le montant d'une dépense, un bon de paiement peut être établi au nom du tiers, dans les conditions prévues à l'article 3; mais il n'est pas envoyé d'avis à ce dernier. Le montant de ce bon auquel est annexé la facture de fournisseur régulièrement acquittée, est remboursé à l'agent qui a fait l'avance.

" Pour les menues dépenses - autres que celles des gares (voir article 2 - 1°) - qui, exceptionnellement, ne comportent pas de facture acquittée, un état périodique certifié conforme par l'Agent qui a fait l'avance et approuvé par le fonctionnaire ayant délégation pour la signature des bons de paiement, tient lieu de facture".

Il semble, contrairement aux prescriptions de l'Instruction, que la façon de procéder du Service n'a pas le caractère d'exception, mais représente en fait la constitution de caisses de régie.

Dans ces conditions doit-on inviter le Service à respecter strictement l'Instruction Générale, ou bien saisir de la question l'Inspection Générale des Comptabilités en vue d'enquête sur place?

Le Chef de Division
 des Comptabilités Générales

LE CHEF DE BUREAU

101.

PARIS, le 7 mai 1943

S.N.C.F.
SERVICES FINANCIERS
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des
écritures Générales.
F² CGe³ n° 237

Monsieur CHAVETON,
Chef de la Subdivision de
la Trésorerie et des Etudes.

216
262

Objet : Etablissement des statistiques
financières de l'exercice 1942

Suite à ma lettre F² CGe³ n° 168, du
7 avril 1943.

A la suite des dernières écritures
passées, notamment en ce qui concerne l'in-
dennité compensatrice versée par l'Etat en
application de l'article 18 de la Conven-
tion du 31 août 1937, les chiffres que je
vous ai donnés relativement aux impôts
frappant les transports sont à modifier
comme suit pour le mois de décembre 1942 :

Au lieu de 140 M., il faut 249 M.

L'Inspecteur Divisionnaire,

Aigue Barlot

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

FR CCe 3 N° 258

167

Monsieur le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Objet : Provision en vue de l'attribution de secours d'urgence aux
Agents sinistrés et aux familles d'agents tués.

Comme suite à la lettre D 4250/13 du 11 Février dernier, de
Mr le Directeur Général à Mr le Président du Conseil d'Administra-
tion, et à l'accord donné par ce dernier sur la contribution de la
S.N.C.F. dans les secours d'urgence alloués par le Comité National
de Solidarité des Cheminots aux Agents sinistrés et aux familles
d'Agents tués par faits de guerre, je vous prie de faire ouvrir, à
deter du 1er Janvier 1943, à l'intérieur du compte N° 416 "PROVI-
SIONS DIVERSES CONSTITUÉES SUR LE COMPTE d'EXPLOITATION"

un paragraphe intitulé :

" Provisions pour attribution de complément de secours d'urgence
aux Agents sinistrés et aux familles d'agents tués par faits de
guerre".

Ce § sera crédité mensuellement, à l'initiative du bureau de
la Liquidation, d'une provision de Fra : 400.000,- qui sera imputée
au débit du Chap I des Dépenses - art 18 § 3.

Il sera débité, à l'initiative du bureau des Mandats de paye-
ment, du versement mensuel au Comité National de Solidarité des
Cheminots de la participation de la S.N.C.F. dans les secours ver-
sés par ce Comité.

Transmis à M. le Chef de la
Subdivision du Fondement
pour faire le nécessaire en
ce qui le concerne, et en le
prieant de faire procéder
aux redressements utiles pour les
réglements déjà effectués au titre
de 1943 - Paris le 7 MAI 1943

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Signé : LAGUONIE

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUONIE

Service Financier

Comptabilité Générale

Comptabilité Générale

Subdivisions Comptables Générales

Duquesnoy de la Liquidation

22 406 3 7° 239

Monsieur le Chef ...

(voir annexe jointe)

Le rectificatif N° 4 à la circulaire N° 1 pour l'application de l'Instruction Générale Série Finances et Comptabilité N° 1 est paru le 1er avril 1943 avec effet du 1er janvier.

Afin d'éviter des divergences sur la façon de procéder aux redressements, je vous indique ci-dessous les directives à observer par l'ensemble des Services régionaux.

1° - Comptes tenus par votre subdivision -

- Les prises en charge seront effectuées dans la forme prévue au Rectificatif et les dévouillements comptables que vous avez à nous adresser pour chacun des mois de Janvier, Février et Mars 1943, devront être conformes à la nomenclature modifiée.

- Les requêtes qui vous seront envoyés prochainement en vue d'adopter les sites dévouillements à la balance générale, style 1943, seront établis en conséquence.

2° - Comptes tenus par les Services Financiers -

(Notamment Chap II (Recettes) Chap I et V (Dépenses))

Vous devrez parvenir à la Comptabilité Générale, pour le 15 courant au plus tard, au titre de chacun des mois pour lesquels des factures ont été établies, et pour les comptes touchés par le Rectificatif, un relevé conforme au modèle ci-dessous :

Désignation des comptes (ancienne nomenclature)	Comptes		Désignation des comptes (nouvelle nomenclature)	Comptes	
	Débit	Crédit		Débit	Crédit
		Mois de			

En vue de cet état, la Comptabilité Générale fera le nécessaire en vue d'effectuer les redressements utiles.

En Chef de Service
des Services Financiers

LEBONNE

Mr le Chef de la 3ème Section du Sec Général du
Service de l'Exploitation

EST
OUEST
SUD-EST
SUD-OUEST

Matériel et Traction

EST
NORD
OUEST
SUD-EST
SUD-OUEST

Voie et Batiments

EST
NORD
OUEST
SUD-EST
SUD-OUEST

Mr le Chef du Secrétariat du Service des Approvisionnements

Services Financiers

Paris, le

3 mai 1941

226

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Division des Lettres Générales

Bureau de la Liquidation

N° CGe n° 240

Monsieur le Chef des
Subdivisions de la Comptabilité
Générale

Objet : Taxe sur les recettes accessoires ap-
pliquées sur les mémoires de prestation
aux autorités d'occupation.

L'anomalie relevée en Novembre dernier
dans la position du solde de l'art 9 § 4 B
du Chap Ier des Dépenses (Taxe sur les recettes
accessoires) nous a amené à constater que
seuls les Services S.T. majoraient, au titre
de cette taxe, leurs mémoires de prestation
aux autorités allemandes.

Les autres services régionaux, questionnés
à ce sujet, nous ont fait les réponses que
vous voudrez bien trouver ci-jointes.

Il semble indispensable, si la taxe est
due, que les services adoptent une ligne de
conduite identique en ce qui concerne son ap-
plication aux mémoires de prestation aux au-
torités d'occupation. A cet effet, j'ai l'hon-
neur de vous proposer de saisir l'I.C.G. de
la question pour que des instructions soient
données aux Services.

Signé: LAGUIONIE

CG/HH-8-8-43

Services

Paris, le

10 MAI 1943

127 bis 204

Direction

Com

Subdivision

Bureau

FR CGe 3 N° 241

Monsieur le Chef de la 5ème
Section du Service Général du Service
de l'EXPLOITATION de la Région
OUEST

Objet : Justification du solde des comptes hors
budget au 31 Décembre 1942

Réf : Votre lettre EX O N° 642 S.G.5 du 1er
avril 1943

Par lettre FR CGe 3 N° 127 du 20 avril
dernier, je vous ai demandé de m'adresser de
nouvelles justifications pour les comptes ci-
après :

- 4023 - Sommes à disposition de divers agents
- 5023 - Fonds de roulement des services
- 5134 - Contre-valeur des dépenses faites depuis
le 8/9/1939 à la demande des autorités
militaires françaises ou en exécution des
conventions d'armistice.
- 5136 - Contre-valeur des décomptes établis au
titre des prestations fournies et des
travaux exécutés à la demande des auto-
rités d'occupation.

Ces documents n'étant pas encore en ma
possession, je vous prie de me les faire per-
venir de toute urgence.

Le Chef de la 5ème Section
des Services Généraux

Signé : GIGNONIE

CF/HR-8-5-43
Services Financiers

Paris, le 10 MAI 1947

*cf bis
du 20/4
273*

Division Générale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Individuels

Bureau de la Comptabilité

Monsieur le Chef de la 3ème
Section du Service Général du Sec
de l'EXPLOITATION de la Région
SUD-OUEST

R2 CGe N° 242

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1946.

Par lettre R2 CGe N° 197 du 19
avril dernier, je vous ai adressé une
liste de comptes pour lesquels la justi-
fication ne m'était pas encore parvenue.

La justification du compte n° 4823
"Comptes à disposition de divers agents"
n'étant pas encore en ma possession, je vous
prie de me l'envoyer de toute urgence.

Le Chef des Services
des Comptes Généraux

10 MAI 1947

CP/RS-8-5-43

Paris, le 19/251

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation
22 Cde à N° 243

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Service de
LIQUIDATION de la Région EST

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1943

Réf : Votre lettre N° G 3 J 20-01 du 28 Mars
1943

Par votre lettre N° CGe 3 N° 185 du 17 avril
dernier, je vous ai demandé de s'adresser de
nouvelles justifications pour les comptes ci-
après :

- 4401 - Dépenses à rembourser et fournitures di-
verses : payer par les agents
- 5104 - Gestionnements - débits à caution
- 5124 - Contre-valeur des dépenses faites depuis
le 1-1-43 à la demande des autorités
militaires françaises ou en exécution
des conventions d'armistice.
- 5126 - Contre-valeur des dépenses établis au
titre des prestations fournies et des
travaux exécutés à la demande des auto-
rités d'occupation.

Ces documents n'étant pas encore en sa
possession, je vous prie de me les faire par-
venir de toute urgence.

D'autre part, la justification du compte
N° 5147 "Contre-valeur des frais de transport
imposés par suite de fait de guerre" n'étant
pas d'accord avec le solde figurant dans nos
écritures, je vous serais obligé de bien vou-
loir me fournir une nouvelle justification pour
ce compte.

Le Chef du Service
des Comptes Généraux

Signé : LAGUONIE

CP/HH-S-5-43
Services Financiers

Paris, le 20 12 1942

Division Générale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Régulation

12 CGe 3 n° 2HH

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
du Service du Matériel et TrACTION
de la Région du SUD-OUEST

230
273

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 décembre 1942

Réf : Votre lettre B n° 380-42 du 15 Mars
1942.

La justification du compte n° 3136
"Contre-valeur des décorations établis en
titre des prestations fournies et des travaux
exécutés à la demande des autorités d'occu-
pation" n'étant pas d'accord avec le solde
figurant dans nos écritures, je vous prie de
m'adresser une nouvelle justification pour
le compte dont il s'agit dans le plus bref
délai.

Le Chef de la Subdivision
des Comptes Généraux

Signé : L. G. L. G.

CR/241.6 5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le

203
273

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Écritures Générales
Bureau de la Liquidation
N° de S N° 245

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service de
la Voie et Bâtiments de la Région
du SUD-OUEST

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1943

Ref : votre lettre "Comptabilité" du 9 avril
1943.

Par lettre N° CGe S N° 402 du 12 avril
dernier, je vous ai demandé de s'adresser de
nouvelles justifications pour les comptes ci-
après :

- 4863 * - Fournisseurs
- 4870 - Retenues de garantie
- 4931 - Bons de paiement
- 4987 - Matériaux en dépôt
- 4991 - Approvisionnements immobilisés
- 4999 C - Travaux d'ateliers en cours
- 0184 - Contre-valeur des dépenses faites de-
puis le 2/9/1943 à la demande des au-
torités militaires françaises ou en
exécution des conventions d'armistice
- 5136 - Contre-valeur des décomptes établis
au titre des prestations fournies et
des travaux exécutés à la demande des
autorités d'occupation
- 5143 - Contre-valeur des décomptes établis
au titre des dépenses faites pour la
défense passive

ainsi que des renseignements complémentaires
sur les comptes :

- N° 4863 D - Travaux et fournitures pour divers
- 5076 B - Opérations créditrices à régler

Ces documents ou renseignements n'étant
pas encore en ma possession, je vous prie de
me les faire parvenir de toute urgence.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUONIE

GE/HI-8-8-43
Services Financiers

Paris, le

230

248

Division Centrale
de la

Comptabilité Centrale

Subdivision des Comptes Centraux

Bureau de la Régénération
M. G. 3 7 246

Monsieur le Chef de la

Subdivision de la Comptabilité du
Service du Matériel et Traction
de la Région du VOND

Objet : Justification du solde des comptes hors
budget au 31 Décembre 1942

Réf : Votre lettre MT/Wgc A/eg n° 974 du 30
mars 1943

Par lettre M. G. 3 n° 128 du 10 avril
dernier, je vous ai demandé de m'adresser de
nouvelles justifications pour les comptes sui-
vants :

- 4433 - Décaissements à retourner et fournisseurs
diverses à payer par les agents
- 4533 - Comptes sur solde.

ainsi que des renseignements complémentaires
sur le compte n° 4865 à "Fournisseurs"

Ces documents ou renseignements ne m'étant
pas encore parvenus, je vous prie de me les
envoyer de toute urgence.

- D'autre part les justifications des compte
n° 4896 - Contrepartie des majorations appli-
quées sur mémoires de dépenses de
guerre
- 5136 - Contre-valeur des décomptes établis
au titre des prestations fournies et
des travaux exécutés à la demande des
autorités d'occupation

n'étant pas d'accord avec le solde figurant dans
nos écritures, je vous serais obligé de bien
vouloir me fournir de nouvelles justifications
ou de faire rectifier sur place celles en ma
possession.

Le Chef de la Comptabilité
des Comptes Centraux

Signé : LAGUIONIE

CM/HE-5-5-43
SERVICES FINANCIERS

Parès, le

10 MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

P2 Age 3 N° 247

Monsieur le Chef
de la Subdivision des Ecritures
Générales

Objet : Envoi de la fiche de renseignements
sur la tenue d'un compte.

Comme suite à la lettre P2 CC à N°
851-646 du 26 avril dernier, je vous adresse,
ci-jointe, la fiche de renseignements sur
la tenue du compte:

N° 4157 - PROVISION POUR RECONSTITUTION DU
STOCK DE MATIÈRES DE VOIE DÉPOSÉ SUR
ORDRE DE L'AUTORITÉ ASSOCIATION

ouvert, à dater du 1er janvier 1943, à la
rubrique "Réserves et provisions - Divers"
de la balance générale, et dont la tenue
incombe au bureau de la liquidation.

Signé: ALADENISE

GP/HH-8-3-43

Paris, le

Services Financiers

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Cédulés

Bureau de la Liquidation

FE CGe 5 N° 248

Monsieur le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité et du Contrôle
des Recettes

228
263

Objet : Justification du soldé des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942

Réf : FE CGe 5 N° 43 du 10 Février 1945

Un certain nombre de justifications
de comptes dont la tenue incombe à vos
subdivisions n'étant pas encore en ma pos-
session, je vous serais obligé de bien
vouloir m'adresser ces documents le plus
tôt qu'il vous sera possible.

Le Directeur Général
de la Comptabilité Générale

René ALADENISZ

CM/HH-3-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 1^{er} MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Comptes Généraux
Bureau de Liquidation

P2.CGe 3 N° 249

240
278

Monsieur le Chef
des Subdivisions de la
Comptabilité Générale

Objet : Envoi de fiche de renseignements
sur la tenue des comptes.

Comme suite à ma lettre P2 Lig N° 1570
du 27 Novembre 1942, vous voudrez bien trou-
ver, ci-jointe, une fiche provisoire concer-
nant le compte :

N° 4843 - SOCIÉTÉ FINANCIÈRE POUR L'AVENIR

dont la tenue incombait à la Subdivision du
Mandatement.

La fiche définitive fera l'objet d'un
envoi ultérieur.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Signé : METTAS

Transmis à Mr le Chef de la
Subdivision du mandatement
pour la suite utile.

Paris, le 1^{er} MAI 1943

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé : ALADENISSE

*2m 9
 2/5*

Division Centrale
 de la
 Comptabilité Générale
 Subdivision des Ecritures Générales
 Bureau de la Régulation

Monsieur le Chef des Subdivisions
 de la Comptabilité Générale

PS CGe 3 N° 250

Objet : Envoi de fiches de renseignements sur la tenue des comptes

Comme suite à ma lettre PS Lie N° 1071 en 27 Novembre 1942, vous voudrez bien trouver, ci-joint, un nouvel envoi de fiches concernant les comptes suivants dont la tenue incombe à la Subdivision des Ecritures Générales.

Bureau Central

- N° 4066 - Sommes dues par les autorités françaises pour les navires réquisitionnés hors contrôle ou perdus - Indemnités de réquisition des navires en service.
- N° 4067 - Sommes dues par les autorités françaises pour les navires réquisitionnés hors contrôle ou perdus - Indemnités pour les navires hors contrôle.
- N° 4068 - Sommes dues par les autorités françaises pour les navires réquisitionnés hors contrôle ou perdus. - Indemnités pour les navires perdus jusqu'à leur remplacement ou au paiement de leur valeur.
- N° 4069 - Sommes dues par les autorités françaises pour les navires réquisitionnés hors contrôle ou perdus - Dépenses d'exploitation à recouvrer
- N° 4070 - Sommes dues par les autorités d'occupation pour les navires réquisitionnés - Indemnités de réquisition des navires en service.
- N° 4080 - Sommes dues par les autorités d'occupation pour les navires réquisitionnés - Dépenses d'exploitation à recouvrer.
- N° 4693 - Comité National de Solidarité des Cheminots
- N° 4699 - Secours National - son compte de vente de bons de solidarité
- N° 4737 - Extension des plantations oléagineuses
- N° 4757 - Sté de transport d'énergie de la Région Ouest - son compte de recettes
- N° 4758 - Sté de transport d'Énergie de la Région Ouest - son compte de dépenses
- N° 4768 - Crédit Foncier - Son compte de prêt (flotte ex FO)
- N° 4769 - Crédit Foncier - Retenue de garantie sur prêt
- N° 4770 - Crédit Maritime - Son compte de participation à la construction de bateaux S.M.C.F.
- N° 4771 - Cie Dalmas-Vieljeux - son compte de prêt (flotte ex FO)
- N° 4984 - Dépenses pour aménagements divers à amortir
- N° 5081 - Exploitation de lignes - Colmar & Lapoutrolle (C.V.K)
- N° 5082 - Exploitation de lignes St Dizier & Wassy

- N° 5033 - Exploitation de Lignes Chers à Merines
- N° 5035 - Exploitation de lignes - Vieux port de Marseille
- N° 5036 - Exploitation de lignes - La Frontière à Genève Faux Vives
- N° 5045 - Exploitation de bateaux - Région Ouest
- N° 5046 - Exploitation de Bateaux - Région Sud-Est
- N° 5047 - Exploitation de Bateaux - Région Sud-Ouest
- N° 5415 - Chèques-Postaux Paris 2414-12 S.N.C.F. Service Commercial
- N° 5421 - Chèques postaux Paris 1376-57 S.N.C.F. Secrétariat Général
1ère division
- N° 5428 - Chèques-postaux - Clermont Ferrand 294-42 S.N.C.F.
Secrétariat Général 1ère Division

Je vous prie de vouloir bien donner des instructions pour qu'il soit tenu compte des indications que ces fiches comportent, et, le cas échéant, de faire procéder aux redressements utiles.

Tous ces comptes ont figuré à la balance définitive de Décembre 1948 sous l'intitulé indiqué sur ces fiches.

En suite à Mr le Chef de la
Division des Ecritures Générales
la suite utile,

Le Chef de la Division Centrales
de la Comptabilité Générale

Signé : *METTAS*

le 14 MAI 1949

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé : *LA DENISE*

CC/ME-12-3005

Paris, le 14 MAI 1943

Direction Centrale
de la
Comptabilité Générale

266

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

N. C. G. 3 N° 251

Monsieur le Chef de la Sous-
Section du Service Général du
Service de l'Exploitation
Région N° 1

Objet : Recouvrement d'une somme laissée à la
charge d'un agent révoqué pour salver-
sations

Par facture N° 1011, établie le 3 Janvier
dernier au titre de votre comptable de Décembre
1942, vous avez crédité la Comptabilité Gén-
rale d'une somme de Frs : 1.000,- montant d'un
versement effectué par l'ex-compte en l'ore
d'asse M. H. Edouard, en mentionnant d'une
somme dont il reste relevable pour salver-
sations au préjudice de la S.N.C.F.

Je vous serais obligé de vouloir bien me
renseigner sur les conditions de rattachement
de la somme laissée à la charge de cet ex-
agent, afin de ne permettre d'apprécier s'il
n'y aurait pas lieu de constater notre créance
dans un compte hors budget, et de s'indiquer
l'imputation qui lui fut comme l'ore de la
régularisation de vos écritures si ne précèdent,
le cas échéant, les références de la facture
que vous avez pu élever au débit de la Compta-
bilité générale.

Le Chef de la Sous-Section
du Service Général

Signé : LAGUONIE

SERVICES FINANCIERS

Paris, le 23/4/58

Division Générale
de la
Comptabilité Générale

234
258

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef
de la Subdivision des Comptes Livrés

Réf. C.C. 3 n° 259

OBJET : Constatation de l'avance faite à
"Fidisco, S.R.L."

Comme suite à la lettre Réf. C.C. n° 259 du 20 avril dernier dont copie est ci-jointe, il y a lieu de constater au compte :

n° 0115 - AVANCE A DIVERSES SOCIÉTÉS
C'EST-À-DIRE

dont la tenue incombe au "Bureau des Comptes Livrés", l'avance consentie à "Fidisco, S.R.L."

Le calcul et le recouvrement des intérêts seront assurés dans les comités aux indiqués par la lettre précitée.

LE CHEF DES SUBDIVISIONS
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Signé, [Signature]

RE CE N° 62 1.0.

Monsieur le Directeur
de l'Exploitation
de la Région SUD-EST

Reference : Lettre n° 57/33 du 12 mars dernier.

Objet : Avance de 10 millions à "Rédécopérail"

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Directeur Général, à qui j'ai présenté votre demande, est d'accord sur le principe d'une avance de 10 millions qui sera laissée à disposition de Rédécopérail pendant la durée des distributions spéciales au personnel roulant avec faculté de rattachement total ou partiel anticipé.

Les intérêts calculés à taux de 10% seront versés annuellement à la S.F.C.F. par Rédécopérail.

Je vous serais en fait de vouloir bien donner toutes instructions utiles pour que le versement de 10 millions majoré des intérêts en tous paiements, à compter du 1er décembre 1942, soit imputé dès maintenant, au moyen d'un chèque à l'ordre de la S.F.C.F. qui sera remis par Rédécopérail au Chef en détachement des Services Financiers à Lyon.

Le Directeur des Services Financiers

signé : B. GILLOU

M. le Président
et le Chef de la Subdivision
des écritures générales.

Pour ouverture, à la balance, d'un
compte destiné à constater l'avance de
10 millions que le Directeur Général
a accordée à Rédécopérail verser le
1er décembre 1942.

Ce compte sera tenu par le Bureau des
Comptes Divers.

Paris le 21 avril 1943

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité générale
signé : BOLLER

S.N.C.F.
Services Financiers
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision
des Écritures Générales

Paris, le 14 MAI 1943

252
8/73

N° 2009. 253

Moniteur le Chef de la
Subdivision des Comptes Divers

Objet : Comptes des lignes non concédées.

Lors de l'établissement de la nomenclature des Comptes Divers, le compte "Exploitation de Lignes - Lignes de Bière-Rivière & Algébien" a été rattaché au Bureau des Comptes Courant au Bureau Central, par analogie avec les comptes d'autres lignes déjà connus par ce bureau.

À la suite d'une réorganisation de l'arrêté-ment des services, il a été constaté que le Bureau des Comptes Courant a cessé d'être des Lignes de Commerce & Navigation, de Trains-Lignes & Trains-Port-Bate et de Services à Passagers, qui se rattachent au l'objet d'un compte en cours de la même.

Il convient de faire suivre l'exploitation de toutes les lignes de cette nature par le Bureau Central, votre Bureau des Comptes Courant à intervenir que pour le recouvrement des sommes dues à la S.N.C.F. par les Départements ou autres collectivités intéressées.

La mesure sera effectuée au 1er mai 1943.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

Copie transmise
à M. le Chef du Bureau
Central.
Paris, le 14 MAI 1943
Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales,
Signé : Barbot

Signé : ALADENISSE

Services Financiers

Paris, le 14 MAI 1943

121 bis
269

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des écritures Générales

Bureau de la Liquidation

B2 C0e3 N° 25H

Monsieur le Chef du Service
du Budget,

Objet : Provision pour travaux différés

Par une note en date du 26 mars 1942,
vous avez bien voulu nous donner le détail par
articles et paragraphes, de la provision pour
travaux différés à comptabiliser en 1941.

Nous vous serions obligés de vouloir
bien nous faire parvenir semblable décomposi-
tion en ce qui concerne :

1°- l'exercice 1942 dont la dotation
s'élève à frs : 1.943.600.000,-

2°- la somme représentative de
la réévaluation de la pro-
vision de 1941, soit frs 89.500.000,-

2.033.100.000,-

Le Directeur
de la Subdivision

Signé, ALDENISE

233
28

SERVICES FINANCIERS
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Écritures Générales
Direction des Liquidations

FE CGe 3 N° 155

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service du Matériel
et Traction de la Région de l'EST

Objet : Observations du Contrôle Financier au sujet des comptes de
l'ancien réseau de l'EST au 31 Décembre 1937.

Pour me permettre de répondre aux questions posées par le Con-
trôle Financier des Chemins de fer, je vous prie de bien vouloir me
fournir les renseignements suivants au sujet du compte :

COMPTES D'ORDRE DU SERVICE DU MATÉRIEL & COMPTES DIVERS EN FOLDES

	Débit	Crédit	Observations
Sommes à recouvrer : Services de la Compagnie étrangère divers	7.795.312,25		Distinguer Services de la Cie et étrangers divers - indiquer la contrepartie
Agents de la Cie et as- similés (combustibles et divers)	4.058.076,14		Apurement ?
Sommes à payer : matières diverses entrées en magasin avant paie- ment (paiement à 30 j et 90 j) Combustibles		47.615.940,61 22.344.311,-	Apurement ?
Travaux complémentaires à facturer au Service de la Voie	307.027,49		Apurement ?
Divers		4.009.498,33	en préciser l'objet et en donner le détail, et l'apu- rement.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONNE

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Circonscription

F2 CGe 3 N° 256

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service de la Voie et
Bâtiments de la Région de l'EST

Objet : Observations du Contrôle Financier au sujet des comptes de
l'ancien réseau de l'Est au 31 Décembre 1937

Pour le permettre de répondre aux questions posées par le Contrôle
Financier des Chemins de fer, je vous prie de bien vouloir me fournir
les renseignements suivants au sujet des comptes ci-dessous :

	Débit	Crédit	Observations
Ateliers spéciaux du Ser- vice de la Voie			
1- Fonctionnement de l'exer- cice courant	361.908,21		S'il s'agit exclusi- vement des dépenses de 1937, était-il d'usage d'opérer ainsi ? Détailler 1° :
dépenses de fonctionnement :			
1- des magasins et ateliers de la Voie			2° :
2- du Consortium forestier des grands réseaux			3° :
3- des ballastières			Conditions d'épure- ment
4- dépenses d'installations part de la Cie dans la constitution du Consor- tium forestier des grands réseaux.	3.428.208,21		Détailler - Préciser les condi- tions d'épure- ment et les motifs des écritures concernant les automobiles
5- valeur d'acquisition des automobiles utilisées pour les besoins du service			
6- amortissement part de la Cie dans la constitution des Consor- tium forestier de grands réseaux		2.057.478,96	Détailler et préciser les conditions d'épu- rement et les motifs des écritures concer- nant les automobiles
7- valeur d'acquisition des automobiles utilisées pour les besoins du Sce			
8- Installations diverses des ballastières	3.325.454,85		Préciser les condi- tions d'épure- ment - Dans quelles condi- tions la valeur du ballast extrait et celle du ballast vendu étaient-elles cons- tituées?

Service de la Voie -
Mobilier vendu
Biens des métaux
Biens parisienne
Entreprises
Lehmann
Solomon
Norms
Lia
Bénéficiaires acquéreurs

III. 214,36

211.660.-
153.040.50
238.360.-
420.270.81
619.389.01
96.353.-

Pourquoi ces crédits
n'ont-ils pas été apurés
au 31/12 de l'exercice
1937 ?
Préciser les dates d'a-
puréments et les comptes
d'imputation.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES

Signé : LAGUONIE

235
268

Division Générale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Comptables Générales
Bureau de la Liquidation

R. CGe 3 N° 254

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service de la
Voie et Bâtiments de la Région
NORD

Objet : Justification du solde des comptes hors budget au 31 Dé-
cembre 1942.

Référence : Votre lettre VB/Agc (B) du 28 Avril 1943.

Comme suite à votre lettre R. CGe N° 16 du 17 avril dernier,
vous m'avez fait savoir que certains soldes créanciers figurant au
compte N° 4863 D "MATERIALS A SOUTIENS POUR DIVERS - SERVICES
VOIE ET BATIMENTS" provenaient :

- de ventes de matériaux aux tiers dont le paiement est efféctué
avant la livraison
- de créances sur les administrations et collectivités publiques
dont la Comptabilité Générale a été débitée pour encaissement.

A toutes fins utiles, je vous signale que les sommes encais-
sées par avance pour ventes de matériaux à des tiers doivent être
constatées au compte N° 4863 D "MATERIALS A SOUTIENS POUR DIVERS -
SERVICES VOIE ET BATIMENTS" qui est ensuite débité lors de la li-
vraison des matériaux.

En ce qui concerne les créances sur les administrations et
collectivités publiques, les restrictions de la fiche de fonc-
tionnement du compte ne sachant pas avoir été observées.

En effet, dans le cas de travaux ou fournitures sur des
tiers, le montant des sommes dues est à constater au débit du
compte N° 4863 D.

Lors de la facturation à la Comptabilité Générale (ou à la
Comptabilité des Recettes) pour encaissement, le montant en est
porté au crédit de ce même compte, qui se trouve ainsi soldé.

Dans certains cas, il peut être nécessaire de passer par
l'intermédiaire du compte N° 4864 D "MATERIALS A SOUTIENS -
SERVICES VOIE ET BATIMENTS".

D'autre part, la justification du solde du compte N° 4863 D
comporte au § 7 "Divers - créanciers" un débit de 555,6 et un crédit
de 31.316,2 au titre de "Cession aux agents" et "Petites ventes
aux agents".

.....

Dans l'attente des résultats d'une étude en cours, les sommes de cette nature doivent être imputées au compte n° 4455 "USAGES A REMBOURSER ET FOURNITURES LIVREES A L'AVANCE DES MOYENS".

Je vous prie d'effectuer tous redressements utiles sur mois comptable de mai 1943 au plus tard.

Par ailleurs, la justification des comptes :

N° 4476 0 - "Opérations creditrices à régler - Services Voie et Bâtiments"

N° 4477 3 - "Facturations en cours" d°

n'étant pas d'accord avec le solde figurant dans nos écritures, je vous serais obligé de m'adresser dans le plus bref délai une nouvelle justification ainsi que celles réclamées par lettre citée, sur tout.

Le Directeur Subordonné
des ECRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

EG/HH-14-6-43
Services Financiers

Paris, le 17 MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

233
278

Subdivision des Comptes Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe N° 158

Monsieur le Chef de la
Subdivision de Comptabilité du
Service du Matériel et Traction
de la Région NST

Ref : V/Lettre N° 210 C I D

Objet : Constitution d'une provision pour
couvrir le déficit des magasins A.L.
replés.

Je vous serais obligé de me faire parve-
nir copie de la décision relative à la cons-
titution de cette provision, et dans la mesure
du possible, les bases qui ont servi à déter-
miner le montant de celle-ci.

D'autre part, je vous demanderais, si
toutefois vous connaissez la nature des mar-
chandises présumées disparues, d'examiner dans
quelle mesure il y aurait lieu d'envisager une
réévaluation de cette provision.

LE CHEF DE LA SECTION
de la Comptabilité Générale

Signé : LAGUIONIE

GP/HH-14-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 17 MAI 1943

220/23

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Centrales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service
du Matériel et Traction de la
Région OUEST

42 CCe 3 N° 259

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942

Réf : Lettre R. CCe 3 N° 195 du 18 avril
1943, et N° 460 du 30/4/43

Par lettre rappelée ci-dessus, je vous
ai adressé une liste de comptes pour lesquels
la justification ne m'était pas encore par-
venue.

Ces documents n'étant pas encore en ma
possession, je vous prie de me les faire par-
venir de toute urgence.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUICHIE

17 MAI 1943

221
273

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 260

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service du Matériel
et Traction de la Région SUD-EST

Objet : Justification du solde des comptes hors budget au 31 Décembre
1942

Réf : Vos lettres N°s 98, 102 et 103 des 2, 9 et 13 Avril 1942.

Par lettre F2 CGe 3 N°s 214 et 221 des 27 et 30 Avril dernier, je
vous ai demandé de m'adresser de nouvelles justifications pour les
comptes ci-après :

- 4864 C - Factures à encaisser
- 4996 - Contrepartie des majorations appliquées sur mémoires des
prestations aux autorités d'occupation -(Taxe sur recettes
accessoires)
- 5014 - Avances aux cantines
- 5134 - Contre-valeur des dépenses faites depuis le 2/9/39 à la
demande des autorités militaires françaises ou en exécution
des conventions d'armistice.
- 5136 - Contre-valeur des décomptes établis au titre des prestations
fournies et des travaux exécutés à la demande des autorités
d'occupation.
- 5145 - Contre-valeur des décomptes établis au titre des dépenses
faites pour la défense passive.

ainsi que des renseignements complémentaires sur le compte N° 4869 A
"POUR NUISANCES".

Ces documents ou renseignements n'étant pas encore en ma posses-
sion, je vous prie de me les faire parvenir de toute urgence.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUENIE

Paris, le 17 MAI 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 261

Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité du Service de la
Voie et des Bâtiments de la
Région de l'OUEST

Objet : Justification du solde des comptes hors budget au 31 Dé-
cembre 1942

Réf : Votre lettre N° 93 C du 13 Avril 1943

Par lettre F2 CGe 3 N° 213 du 27 Avril dernier, je vous ai deman-
dé de m'adresser de nouvelles justifications pour les comptes ci-
après :

- N° 4987 - Matériaux en dépôt
- N° 4991 - Approvisionnements immobilisés
- N° 4999 C Travaux d'ateliers en cours - Services Voie et Bâtiments
- N° 5023 - Fonds de roulement des Services
- N° 5134 - Contre-valeur des dépenses faites depuis le 2/9/39 à la
demande des autorités militaires françaises ou en exécution
des conventions d'armistice.
- N° 5136 - Contre-valeur des décomptes établis au titre des presta-
tions fournies et des travaux exécutés à la demande des
autorités d'occupation.
- N° 5145 - Contre-valeur des décomptes établis au titre des dépenses
faites pour la défense passive.

Ces documents n'étant pas encore en ma possession, je vous
prie de me les faire parvenir de toute urgence.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

signé : LAGUIONNE

S.N.C.F.

PARIS, le 18 MAI 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des
Ecritures Générales.

237
Monsieur CHAVETON,
Chef de la Subdivision de la
Trésorerie & des Etudes.

F^o CGe³ n° 262

Objet : Etablissement des statisti-
ques financières pour 1942.

M. METTAS me prie de vous faire
savoir que, suivant décision de M. BROCHU,
il n'y a pas lieu d'établir, pour 1942,
les graphiques :

- I₁ - Soldes mensuels des principaux
comptes de débiteurs divers.
- I₂ - Soldes mensuels des principaux
comptes de créditeurs divers.

L'Inspecteur Divisionnaire,

Signé : BARBOT

Toutes les rubriques à remplir doivent l'être en CARACTÈRES IMPRIMÉS

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

Wagon Série N° Marque
Partie de Wagons

Gare de départ

HÉNIN-LIÉTARD

Date de chargement

Nature }
du chargement }

Poids de la marchandise :

Nom de l'expéditeur : **Mines de Dourges**

Nom du destinataire : **Chef de Dépôt**

Adresse du destinataire : **CHALONS-SUR-MARNE**

Gare
dest^{re} : **CHALONS-SUR-MARNE**

Emb^t
dest^{re} : **Dépôt**

Itinéraire
d'acheminement : **LAON**

G/HH-17-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le

19 MAI 1943

225
273

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 264

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Sec de
l'Exploitation de la Région du
SUD-OUEST

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942

Réf : Vos lettres C 25 et B 17 des 24 Mars
et 28 Avril 1943.

Par lettres F2 CGe 3 N° 129 et 226 des 20
Avril et 3 Mai 1943, je vous ai demandé de
m'adresser une nouvelle justification pour les
comptes ci-après :

- N° 4953 - Acomptes sur solde
- 4954 - Délégations de solde
- 4931 - Bons de paiement
- 5134 - Contre-valeur des dépenses faites de-
puis le 2-9-39 à la demande des au-
torités militaires françaises ou en
exécution des conventions d'armistice.
- 5136 - Contre-valeur des décomptes établis
au titre des prestations fournies et
des travaux exécutés à la demande des
autorités d'occupation.
- 5145 - Contre-valeur des décomptes établis
au titre des dépenses faites pour la
défense passive.

Ces documents n'étant pas encore en ma
possession, je vous prie de me les faire par-
venir de toute urgence.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

Ci / N° 17-0-113

Paris, le 19 MAI 1943

224
273

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 205

Monsieur le Chef
de la Subdivision de la Compta-
bilité du Service de la Voie
et des Bâtiments de la
Région du SUD-EST

Objet : Justification du solde des comptes hors
budget au 31 Décembre 1942

Réf. : Vos lettres VB cl 512 des 14 Avril et
3 Mai 1943.

Par lettres F2 CGe 3 N° 219 et 224 des
30 Avril et 3 Mai 1943, je vous ai demandé de
m'adresser une nouvelle justification pour les
comptes ci-après :

N° 4999 C - Travaux d'ateliers en cours -
Services Voie et Bâtiments
N° 4931 - Bons de paiement

ainsi que des renseignements complémentaires
sur le compte N° 4431 "COMBUSTIBLES FOURNIS
AUX CENTRE"

Ces documents ou renseignements n'étant
pas encore en ma possession, je vous prie de
me les faire parvenir de toute urgence.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Finances Générales
Bureau de la Liquidation
P2 CGe 3 N° 266

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Service de l'Exploitation de la Région de l'EST

Objet : Observations du Contrôle Financier au sujet des comptes de l'ancien réseau de l'Est au 31.12.37

Pour me permettre de répondre aux questions posées par le Contrôle Financier des Chemins de fer, je vous prie de bien vouloir me fournir les renseignements suivants au sujet des comptes dont la tenue incom-
bait à votre Service.

CHIFFRES au 31 Décembre 1937 :

I - VIREMENTS - OPERATIONS A REGLER - TRAFIC

	Débit	Crédit	Observations
S.A.T.R.	409.914,84		Conditions d'apurement dans vos comptes
Recouvrements - avance à la S.A.T.R.	200.000,-		Que faut-il entendre par recouvrements ?
Administration du Timbre-Récépissés	237.238,25		Est-ce états de recouvrement passés au portefeuille
Contentieux-Détaxes	41.079,95		caisse par débit du présent compte ?
Caisse-Détaxes	10.401,-		Régularisation ?
Détaxes ordonnancées		101.945,75	S'agit-il de détaxes payées et non ordonnancées
Contrôle Commun - Voyageurs	1.138.330,79		c'est-à-dire à imputer au compte d'exploitation ?
Marchandises	25.328.258,81		S'agit-il de détaxes imputées au compte d'exploitation et non réglées ?
Pressements PV	342.672,97		
Avance au C.C.	13.200.000,-		
Provision du CC		21.411.000,-	Apurement ?
Compte d'ordre	6.870.304,77		Détail de ce solde -
Recouvrements Divers	4.552.024,82		Conditions d'apurement
			Détail de ce solde conditions d'apurement

Travaux	81.135,90	} Expliquer les motifs de ces écritures et les conditions d'apurement
ation	3.825.636,14	
ations trains	2.650,30	
	20.101.335,45	
C de Bruxelles	846.845,63	} Que représente ce débit
ements - omun B.C.C.	219.881,32	} Régularisation ?
de fer de		} Conditions d'apurement ?
- Voyageurs	8.371,20	
- Voyageurs	107.548,68	
- d°	995,92	
- Marchand.	194.306,59	
- Voyageurs	1.152.339,89	
- Marchand.	97.002,79	
- d°	546.965,74	} De qui ? Motif
- Voyageurs	258.493,80	
ements à ion	609.145,05	
ATTES DIVERSES A LIQUIDER -		
ements à dis-		} Préciser l'objet de ces écritures et les conditions dans lesquelles elles ont été apurées.
à liquider	11.330,09	
its	13.520,33	
es de consi-		
pour cartes	614.503,30	
ment		
automobile	5.875,-	
ivry	441.800,-	
es de fonds	6.926,43	
lits		
es pour		} Qu'est devenu ce compte depuis le 31 Décembre 1937 ?
de billets		
es	1.099.625,--	

LE CHEF DE LA DIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

169
273

SERVICES FINANCIERS

Division Générale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation

PA CC, s N° 267

M^r le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité au Ser de la
Voie et Bâtiments de la
Région Est.

Pour nous permettre de réclamer à l'Etat, le remboursement des charges des emprunts appliqués en couverture des dépenses d'établissement de l'ancien Réseau A.L., je vous prie de me faire parvenir, sous la forme ci-après, le détail des dépenses d'établissement en compte dans votre Service.

N° des comptes	Désignation des comptes	Dépenses en compte au 31/12/41	Dépenses en compte au 31/12/42	Mouvements de l'exercice 1942	Observations
	Détail à fournir pour chaque compte d'établissement par A.L.				
	Ensemble				

De la part du Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service :

Matériel et Traction EST
Voie et Bâtiments EST

Le Chef de la Subdivision
DES ECRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

CP/HH-7-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 20 MAI 1943

257
273

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptables Générales

Bureau de la Liquidation

FE CGe 3 N° 268

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
du Service de la Voie et Bâtiments
de la Région OUEST

Objet : Justification des soldes des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942

Réf : Votre lettre C 5 du 27 Mars 1943

La justification du solde du compte
n° 4954 "DELIÉGATIONS DE SOLDE" ne comporte
pas le détail par agent en ce qui concerne
l'émission de Décembre 1942.

Je vous prie de m'adresser dans le
plus bref délai une nouvelle justifica-
tion comprenant ces renseignements.

Le Chef de la Sous-direction
des Comptables Généraux

Signé / LAURICOT

MR/HH-19-5-43

Paris, le 20 MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef
du Service du BUDGET

P2 CGe 3 N° 269

Conformément aux prescriptions de
la Note Générale, Série administrative,
sous-série Budget N° I A I du 1er Juillet
1939, veuillez trouver, ci-joint, les ré-
sultats approchés du mois d'Avril écoulé.

Le détail par article et paragraphe
de la nomenclature budgétaire figure aux
relevés ci-annexés.

LE CHEF DES SUBDIVISIONS
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Signé : LACHONNIE

Montant brut	Décomposition des résultats	
	Personnel	Divers
Titre I 2.067,505	"	2.067,505
Titre II 6,091	"	6,091
TOTAL..... 2.073,596	"	2.073,596

	Personnel	Divers
Titre I 152,714	28,584	124,130
Titre II 7,862	2,593	5,269
Titre III 0,969	0,958	0,011
Titre IV 1,050	1,014	0,036
Titre V 7,191	"	7,191
TOTAL 169,786	33,149	136,637

S. N. C. F.

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE

DE LA COMPTABILITE GENERALE

Subdivision des Ecritures G n rales

Bureau de la Liquidation

F2114. N. 2110

Paris, le 20 MAI 1943

Monsieur le Chef de la Division Centrale des Finances

OBJET : PREVISIONS DE TRESORERIE

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, les pr visions de recettes et de d penses de la Division Centrale de la Comptabilit  G n rale, pour les mois de Juin, Juillet, Ao t 1943.

A - RECETTES (en millions de francs)

RECETTES DU TRAFIC :	JUN 1943		JUILLET 1943		AOUT 1943	
	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES
a - Voyageurs (Y compris le droit de timbre- quittance et l'imp�t de l'exemption de 16,20 5)	901.6 ^M	2000.8 ^M	978.9 ^M	2119. ^M	1060.2 ^M	2161.7 ^M
b - Marchandises (Y compris les droits de timbre- quittance et r�c�diss�s)	1099.2		1140.1		1101.5	
A' - RECETTES MILITAIRES						

S. N. C. F.

Paris, le 20 MAI 1943

269
269

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE
DE LA COMPTABILITE GENERALE
Division des Ecritures Générales
Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la Division Centrale des Finances

F2 Liq. N° 270

OBJET : PREVISIONS DE TRESORERIE

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, les prévisions de recettes et de dépenses de la Division Centrale de la Comptabilité Générale, pour les mois de Juin, Juillet, Août 1943

- RECETTES (en millions de francs)

	JUN 1943		JUILLET 1943		AOÛT 1943	
	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES
RECETTES DU TRAFIC :						
- Voyageurs (y compris le droit de timbre-quittance et l'impôt de l'exemption de 18,20 5)	901.6		978.9		1060.2	
- Marchandises (y compris les droits de timbre-quittance et récépissés)	1099.2	2000.8	1140.1	2119.0	1101.5	2161.7
RECETTES MILITAIRES						

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

PARIS, le 20 MAI 1943 19

NOTE

.....ière Subdivision
Bureau de la LIQUIDATION

pour Monsieur le Directeur du Service Central
du Mouvement

17, Rue de Londres, 17

Tél. : Trinité 73-00

62/ Liq. N° 241

A rappeler en cas de réponse

1926 Br. du 20/4

J'ai l'honneur de vous indiquer ci-après, les chiffres approchés des dépenses du mois de Avril 1943 pour les articles du Chapitre II dont la tenue in-combe aux Services Financiers.

NOMENCLATURE BUDGETAIRE				DEPENSES APPROCHÉES (en milliers de francs)	OBSERVATIONS
N° DE L'ART	DESIGNATION DE L'ARTICLE	N° DU §	DESIGNATION DU PARAGRAPHE		
1	Service Central du Mouvement	1	Personnel	1021	
		2	Frais de bureau et divers	11	
2	Service Commercial	1	Personnel du Service Commercial	1540	
		2	Matières et divers du Service Commercial	24	
		3	Représentations et bureaux officiels à l'étranger et en Afrique du Nord	308	
		4	Commissions aux Agences de Voyages	2750	
10	Imprimés et fournitures de Bureau	2	Fabrication des billets	1680	
		4	Documents tarifaires	11	

P. LE DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS
LE CHEF DES SUBDIVISIONS DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE,

Signé: ALADENISE

CM/HH-18-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 20 MAI 1913

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

FE CGe 3 N° 242

Monsieur le Chef
du Secrétariat du Service
des Approvisionnements

Pour ne permettre de répondre à une question de Mr le Chef de la Division Centrale de la Comptabilité Générale, je vous prie de vouloir bien me faire savoir, par retour du courrier, quels sont les tarifs appliqués à la traction pour l'énergie électrique, depuis le début des hostilités.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES

Signé : LAGUIONIE

CM/HH-18-5-43

Paris, le 20 MAI 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Opérations Générales

Bureau de la Liquidation

FZ. CGM 3 N° 279

Monsieur le Chef

Bureau des Finances

Pour me permettre de répondre à une question de Mr le Chef de la Division Centrale de la Comptabilité Générale, je vous prie de vouloir bien me faire savoir, par retour du courrier, la nature des principales dépenses imputées en 1942 :

à l'art 22 (pour l'Exploitation)
" 32 (pour M.T.)
" 46 (pour V.B.)

"DEPENSES DIVERSES DE GUERRE"

du Chap II (pour l'Exploitation)
III (pour M.T.)
IV (pour V.B.)

du compte d'Exploitation.

Chef 3ème Section Expl. Est. 266/279

Nord 215/279

Ouest 242/279

Sud-Est 222/279

Sud-Ouest 264/279

Voie et Bâtiments

Est 267/279

Nord 268/279

Ouest 241/279

Sud-Est 265/279

Sud-Ouest 215/279

Matériel et Traction

Est 253/279

Nord 246/279

Ouest 259/279

sud-est 260/279

sud-ouest 244/279

D.N.C.F.

Services Financiers

20 MAI 1943

F² CGe³ N^o 244

273

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité
du Service de la Voie et des Bâtiments
de la Région du Sud-Est

Réf. : Votre lettre V.B. cl 512 du 17 mai
1943.

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 décembre 1942.

La justification du paragraphe "Travaux
en cours dans l'Industrie Privée" du compte
N^o 4999 C "Travaux d'ateliers en cours -
Services Voie et Bâtiments" fait ressortir
un solde créditeur pour certains ateliers.

Suivant votre lettre V.B. cl 512 du 14
avril dernier, les crédits dont il s'agit
résultent de la prise en charge d'appareils
montés, transformés ou réparés par ces Ate-
liers au titre de commandes non soldées au
31 décembre 1942.

Je vous serais obligé de me fournir le
plus tôt possible des renseignements complé-
mentaires sur les diverses imputations jus-
tifiant la position anormale de ces soldes.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONTE

CG/III-17-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 20 Mai 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CCG 3 N° 275

250 200

Objet : Envoi de fiches de renseignements
sur la tenue des comptes.

Comme suite à ma lettre F2 Liq N° 1572
du 27 Novembre dernier, veuillez trouver,
ci-jointe, la fiche concernant le fonction-
nement du compte :

N° 5156 - ESCOMPTES SUR BILLET A ORDRE A
RECUPÉRER DE LA Cie INTERNATIONALE
des R. CONS-LITS

dont la tenue incombe au bureau des Comptes
Courants.

Vous voudrez bien donner les instruc-
tions utiles pour qu'il soit tenu compte
des indications que cette fiche comporte.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Transmis à Mr le Chef
de la Subdivision des
Comptes Divers, pour la
suite utile.
Paris, le

Signé : **METTAS**

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé : **ALADENISE**

S.N.C.F. PR
Services Financiers
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision
des Ecritures Générales
3 au de la Liquidation
F² CGe 3 N^o 276

Paris, le

263
275

Monsieur le Chef
du Secrétariat
du Service
des Approvisionnements

N/Réf. : Lettre F² CGe 3 N^o 110 du 8 mars
1943.

Objet : Imputation des retenues effec-
tuées au titre "Loyers" sur la
solde des agents du Service A.

Par lettre rappelée ci-dessus, je vous ai
fait savoir que les retenues pour loyer d'im-
meubles dépendant du domaine public devraient
être comprises dans la facture globale relative
aux opérations des Chap. II Rec. et I et
V Dép.

Or, la gestion des immeubles loués n'étant
pas assurée par vos soins, il importe que les
Services qui en ont la charge soient avisés
de l'encaissement des loyers. A cet effet, il
y aura lieu désormais de leur facturer les re-
tenues, à charge par eux d'en créditer ensui-
te la Comptabilité Générale dans les conditions
fixées par lettre du 8 mars précitée.

En ce qui concerne les sommes que vous
avez déjà imputées au titre de l'exercice 1943,
vous voudrez bien aviser les Services intéres-
sés des recouvrements effectués en leur signa-
lant que ces retenues ont été directement
facturées à la Comptabilité Générale.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES

Signé : LAGHONTE

JD/HH-19-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 21 MAI 1943

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

FR CGe 3 N° 477

Secrétariat de la Direction
Générale

OBJET : Imputation comptable de fournitures
faites par la Subdivision des achats
rapides et spéciaux du Service A

Ci-joint, en communication, neuf rele-
vés de fournitures cédées à votre Service
par la Subdivision des achats rapides et
spéciaux, dont la valeur soit Frs 47.489,50
a été portée à notre Débit sur mois comptable
d'Avril, par facture N° 451 du 14 Mai 1943
du Service A.

Pour permettre la régularisation de nos
écritures, nous vous serions obligés de vou-
loir bien nous indiquer l'imputation à donner
à cette dépense.

LE CHEF DE LA SECURITE
DES ECRITURES GENERALES

Signé : L. CHIGNIE

JD/HH-19-5-43

Paris, le 21 MAI 1943

Ministère de l'Économie
et des Finances
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Service Central du Personnel.

du 20 au 25 Liquidation

R2 CGe 3 N° 278

OBJET : Imputation comptable de fournitures
faites par la Subdivision des Achats
rapides et spéciaux du Service A

Ci-joint, en communication, deux relevés
de fournitures cédées à votre Service par la
Subdivision des Achats rapides et spéciaux
dont la valeur, soit Frs 120,- a été portée
à notre Débit, sur mois comptable d'Avril,
par facture N° 451 du 14 Mai 1943, du Service
A.

Pour permettre la régularisation de nos
écritures, nous vous serions obligés de vou-
lir bien nous indiquer l'imputation à donner
à cette dépense.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LIGUONIE

RB/HA-20-0-43

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Lettres Générales

Bureau de la Liquidation

R. C. O. N. N° 2779

Paris, le 21 MAI 1943

Monsieur le Chef de la 3ème Section

Soc Gal Soc Expl. Est 273/

Nord 273/

Ouest 273/279

Sud-Est 273/281

Sud-Ouest

24

27

24

30

(Voir ci-dessous)

Objet : Envoi des imprimés relatifs à l'établissement de la situation des dépenses d'établissement.

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, exemplaires d'un imprimé destiné à l'établissement de la "situation annuelle des dépenses d'établissement".

Cette situation devra être utilisée à partir du mois de 1943.

Je vous rappelle que conformément aux indications de la lettre R. C. O. I N° 434 du 26 juillet 1942, deux exemplaires de cette situation comportant les dépenses de votre service, doivent parvenir à la Comptabilité Générale (Bureau de la Liquidation) le 5 du mois N + 2 au plus tard, pour un mois N considéré.

Chef de Subd. Cpté MT	Est 273/293	36
	Nord 273/	33
	Ouest 273/	36
	Sud-Est 273/279	24
	Sud-Ouest 273/281	36
VB	Est 273/	36
	Nord 273/	24
	Ouest 273/	36
	Sud-Est 273-	36
	Sud-Ouest 273/281	36
Mr Le Chef du Secrétaire du Service des Approvisionnements		36

272-320

GP/HH-645-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le

21 MAI 1943

270

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Service
de l'EXPLOITATION OUEST

FE CGe 3 N°280

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

Le compte n° 0108 bis "CONTRE-VALEUR DES
BULLETINS DE COLIS POSTAUX DU RÉGIME INTÉRIEUR
ET DES BREVETS D'ASSURANCE BREVETS ET AFFIC-
HONNEMENTS DANS LES CARRÉS L.N.O.F." ne com-
porte aucun solde en ce qui concerne votre
Service.

Je vous prie de me faire connaître dans
le plus bref délai, à quel compte étaient
constatées les sommes dont il s'agit au 31
Décembre 1942, et si vous avez effectué les
redressements utiles sur l'exercice 1943, con-
formément aux prescriptions de la fiche de
fonctionnement du dit compte.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LIQUIDATEUR

CP/WP-645-43
Services Financiers

Paris, le 21 MAI 1943

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

RE Cde 3 N° 281

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Service de
L'EXPLOITATION

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

La justification du solde du compte
N° 3152 bis "COTITÉ-VALEUR DES BULLETINS DE
CULIS CONCERNANT DU MOINS INSCRITS ET DE TIX-
BREVES d'ASSURANCE B.A.C. 575 ET APPROVISIONNEMENT
D.C. LES C.A.V. S.N.C.F." ne comporte pas le
détail par care de la valeur des titres en
approvisionnement.

Je vous serais obligé de m'adresser ce
renseignement dans le plus bref délai.

Exploitation NORD 273/

SUD-OUEST 273/

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

S.N.C.F.

PARIS, le 21 MAI 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

CGe³ n° 482

Monsieur le Chef
du Service du Budget.

~~207~~
283

Référence: Votre lettre B¹ 3337 du
17 mai 1943.

Objet: Echelonnement des prévisions
budgétaires pour l'Exercice
1943 révisées au 1er avril 1943

Suite à votre lettre rappelée ci-dessus,
j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint,
échelonnées sur les douze mois de l'année,
les prévisions budgétaires pour l'Exercice
1943, révisées au 1er avril et relatives
aux articles et paragraphes dont votre
service à la surveillance.

SS
S. N. C. F.

Paris, le 21 MAI 1943

Services Financiers

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef du
Service du Budget

F2 CGe3 N° 283

283
292

Réf. Lettre D. 631/7 du 15 mars 1943 de M.
le Directeur Général.

Objet: Apurement de la provision de 2 M 1
constituée sur l'exercice 1942 par
le Service M.T. Sud-Ouest.

En application de la lettre de M. le
Directeur Général, le Service Matériel et
Traction Sud-Ouest a débité, pour l'exercice
1942, le Chapitre III, article 25 § 8 d'une
somme de 2 m 1 pour la constitution d'une
provision.

Or, par lettre dont ci-joint copie,
ce Service me fait connaître qu'il ne pré-
voit aucune opération intéressant l'art. 25.

Pour permettre à la Comptabilité Géné-
rale d'apurer la provision constituée, je
vous serais obligé de me préciser la nature
des dépenses qu'il convient de prendre en
charge à ce titre.

HH-21-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 22 MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Recettes Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 284

Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité
du Service du Matériel et Traction
de la Région SUD-OUEST

Réf : Votre lettre B.a N° 330-42 du 13 mai
1943.

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

La justification du compte N° 493I
"BONS DE PAIEMENT" comprend au débit plusieurs
sommés concernant des bons émis.

Je vous prie de me faire savoir ce
qu'elles représentent.

D'autre part, pour le crédit, vous vou-
drez bien me donner le détail des bons émis
par tiers bénéficiaires, et les dates de ré-
gularisation.

Le Chef de la Subdivision
DES RECETTES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

CM/HH-19-5-43

Paris, le 22 MAI 1943

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Solutions des Services Généraux

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Directeur
du Service des APPROVISIONNEMENTS

F2 CG e 3 N° 285

Objet : Taux de frais généraux et intérêts
intercalaires applicables aux dépenses
d'établissement de l'exercice
1942

V/Réf : Aew 76-421/9478 du 8 août 1942

Comme suite à votre lettre précitée et
à ma note F2 Lig N° 1426 du 19 août 1942,
j'ai l'honneur de vous indiquer, ci-dessous,
les taux de frais généraux et charges de 1ère
année applicables aux dépenses d'établissement
de l'exercice 1943.

Frais généraux division- naires (taux V.B.)	19,41%
(taux M.T.)	6,99%
Frais généraux d'adminis- tration générale	2, - %
Charges de 1ère année	1,26%
Taux cumulés V.B.	23,33285732 %
M.T.	10,50483548 %

Le Directeur des Services Financiers

Signé : METTAS

25 MAI 1943

F² CGe³

N^o 286

Monsieur GRUSON, Paul
Membre de la Commission
des Comptes de la S.N.C.F.
6 rue Edmond Valentin, PARIS 7^e

Monsieur,

Comme suite à votre demande, j'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, un tableau donnant les principales sources de la variation entre les bilans de 1941 et 1942, du poste "Comptes divers" de la rubrique "DEBITEURS DIVERS".

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,

Signé : METTAS

*P.S. En outre des variations indiquées au tableau ci-joint, il faut également
tenir de mentionner celle, dont je vous ai parlé, qui résulte
de la division des anciens comptes d'opérations à régler
en deux comptes distincts, l'un pour les opérations débitrices
l'autre pour les opérations créditrices. La suppression
des compensations internes qui est la conséquence de
cette division se traduit par une augmentation de 864 M
sur l'ensemble des comptes d'opérations débitrices (page 10
de l'annuaire actif) J.M.*

EG/HH-21-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 25 MAI 1943

279

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation
CGE 3 N° 287

Monsieur le Chef de la
Subdivision de Comptabilité du
Service de la Voie et Bâtiments
SUD-EST

V/Réf : Lettre VB cl 512 du 13 mai 1943

Objet : Justification des comptes au 31
Décembre 1942.

Je vous prie de me faire parvenir dès que possible, une justification détaillée du compte N° 4931 "BONS DE PAYEMENT" qui devra mentionner outre les noms, qualité s'il y a lieu, des bénéficiaires, le montant de chaque bon, ainsi que la date de régularisation.

Cette justification est indispensable au travail d'ensemble que la Comptabilité Générale est tenue de fournir à MM. les Commissaires aux Comptes, qui procèdent actuellement à l'examen de nos comptes.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUONIE

GP/HH-25-5-43

Paris, le

28 Mai 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

Requête N° 288

Monsieur le Chef de la Section
du Service Général
du Sce de l'Exploitation de la
Région du SUD-EST

279

Objet : Justification du solde des comptes hors
budget au 31 Décembre 1942

Réf : Vos lettres N°s I L et I MP des 27 avril,
5 et 21 Mai 1943.

Comme suite à vos lettres rappelées ci-des-
sus, je vous serais obligé de fournir une jus-
tification détaillée pour les comptes ci-après :

- N° 4423 - avances ordinaires aux agents
d'agents
- N° 4424 - avances aux agents pour frais de sé-
jour dans les Ets de terre, orphelins
- N° 4400 - Dépenses à rembourser et fournitures
diverses à payer par les agents
- N° 4931 - Bons de payement
- 4954 - Délégations de solde
- N° 5163 Bis - Contrevaleur des bulletins de
colis-postaux du régime intérieur et
des timbres d'assurance bagages en
approvisionnement dans les zones SNGE

Ces différents documents nous sont indis-
pensables pour l'établissement d'un travail
d'ensemble demandé par la Commission chargée
de la vérification des comptes de la M.C.F.

Le Chef de la Division
des Ecritures Générales

Signé : L. BONNIE

GP/HB-36-49-46

Paris, le

27 MAI 1943

Ministère Central
des Finances
Comptes Nationaux Généraux

279

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation Subdivision de la Comptabilité
du Service du Matériel et Tréaction
Et. CCe S N° 289 de la Région du Sud-Est

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

Réf : Votre lettre N° 129 du 19 Mai 1943.

Par votre lettre rappelée ci-dessus vous m'avez
fait savoir que les soldes de différents comptes
au compte N° 4869 "ACCOMPTES SURCH" provenaient
du versement d'acomptes de 80% sur le montant
de factures prises en charge postérieurement
au 31 Décembre 1942.

Je vous signale que les points de cette
nature doivent être constatés au compte
N° 4974 "ACCOMPTES CONTRACTUALIS COLONN A" IS",
comme l'indique la fiche de bord qui donneront de
ce compte, qui vous a été adressée par lettre
Et. CCe S N° 58 du 18 Février 1943.

Je vous prie d'effectuer les rapprochements
utiles sur mois comptable de Mai 1943 au plus
tard.

Le Chef de la Supervision
des Comptes Nationaux

Signé : LAGUONIE

GF/HH-26-5-43

Paris, le

27 MAI 1943

204

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

Ex CGE n° 240

Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité du Service de la
Voie et des Bénéficiaires de la
Région du SUD-OUEST

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

Réf : Votre lettre n° 98/P du 19 Mai 1943.

Je vous prie de me faire parvenir le plus
tôt possible, la justification détaillée du
compte n° 4931 "BONS DE PAYE" qui devra
mentionner, outre les noms, qualité s'il y a
lieu, des bénéficiaires, le n° et le montant
de chaque bon restant à régler au 31 Dé-
cembre 1942.

Cette justification est indispensable au
travail d'ensemble que la Comptabilité Générale
doit fournir à M. les Commissaires aux Comptes.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : MACQUONIE

29 MAI 1943 58

LES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivisions des Comptables Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef du Service
du Matériel et Traction de la
Région OISE

FR (Ge) n° 211

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget, arrêtés au 31-12-42.

Pour me permettre de terminer le travail
d'ensemble qui doit être tenu à la disposition
de M. les Commissaires aux Comptes, je vous
serais très obligé des instructions que vous
voudrez bien donner pour que les justifica-
tions des comptes indiqués sur la liste ci-
jointe, suivis par votre Service, ne soient
adressés en urgence.

Je vous signale que ces justifications
ont été demandées à votre subdivision de
Comptabilité le 10 Février 1943, et qu'un
rappel a été adressé les 19, 30 Avril et 17
Mai 1943.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Signé : METTAS

Sera

du

Service du Matériel et Traction - Région
OUEST

N°s des comptes	Désignation
4000	Avances aux agents pour frais de séjour dans les établissements de cure etc...
4486	Dépenses à rembourser et fournitures diverses à payer par les agents
4826	Sommes à disposition de divers agents
4827	Dépôts de garantie versés par la S.M.C.T.
4828	Dépôts de garantie versés par des locataires de la S.M.C.T.
4866 C	Travaux et fournitures pour divers - Services Matériel et Traction
4864 C	Factures à encaisser - Services Matériel et Traction
4867	Fournitures
4950	Solde au personnel à payer - Services régionaux
4956	Comptes sur solde
4979 F	Opérations débitrices à régler - Services Matériel et Traction
4987 B	Travaux d'ateliers et cours - Services Matériel et Traction
5076 F	Opérations créditrices à régler - Services Matériel et Traction
5080	Contre-valeur des décomptes établis au titre des prestations fournies et des travaux exécutés à la demande des autorités d'occupation
5087 F	Facturations en cours - Services Matériel et Traction.

RB/HH-25-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 31 MAI 1943

283
302

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Administration des Finances Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 N° 292

Monsieur le Chef du Service
du BUDGET

V/Réf : Lettre D 631/9 du 18 mai 1943

Objet : Echelonnement des prévisions bud-
gétaires de l'exercice 1943, révi-
sées au 1er Avril 1943.

Comme suite à la lettre précitée, j'ai
l'honneur de vous adresser 6 tableaux indi-
quant par service et par Région, l'échelonne-
ment probable entre les douze mois de l'exer-
cice 1943, des recettes et des dépenses des
articles et paragraphes dont la surveillance
incombe aux Services Financiers.

Le Chef du Service
G. La Chapelle

CM/III-17-3-1
Services Inter-régionaux

Paris, le 31 MAI 1943

Division Générale

Compta

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation

FE Cde 3 N° 203

Objet : Fiche de renseignements sur la tenue
du compte "AVANCES POUR CULTURES COL-
LECTIVES"

Veuillez trouver, ci-jointe, la fiche
concernant le fonctionnement du compte :

N° 5396 - Avances pour cultures collectives

ouvert à la balance générale (style 1943) à
la rubrique "Débiteurs divers - Comptes di-
vers".

Ainsi qu'il vous est indiqué, cette
fiche ne contient que des renseignements
d'ordre général qui pourront éventuellement
être adaptés aux modalités des contrats; le
cas échéant vous aurez à provoquer des ins-
tructions complémentaires de notre part.

Exploitation EST ^{279/310} (Chef 3ème Section)

NORD 279/310

OUEST 280/320

SUD-EST 288-315

SUD-OUEST 279-301-

Mat et Tr. EST ^{279/311} (Chef Subd. Cpté)

NORD 279/320

OUEST 279-294

SUD-EST 289-320

SUD-OUEST 290-316-

Voie et Bat EST ^{279/297}

NORD 279/297

OUEST 279-297

SUD EST 287-297

SUD OUEST 279-297

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé; ALADENISE

M. le Chef de la subdivision des Comptes divers 250-320

CI/III-29-5-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 31 MAI 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

Objet : N° 274

Monsieur le Chef
de la Subdivision de Comptabilité
du Service du Matériel et Traction
de la Région OUEST

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

La justification du compte n° 400...
"Compt. 400" comporte un certain nombre de
débits au titre d'acomptes versés et paiements
divers effectués sur factures à prendre en
charge en 1943.

Je vous signale que les paiements d'acomptes
de cette nature, prévus par contrats, doivent
être constatés au compte n° 400...
"COMPTES ACTUELS C.A.B.N. N° 20", comme l'indique la
fiche de fonctionnement de ce compte qui vous
a été adressée.

Je vous prie d'effectuer les rapprochements
utiles sur vos comptes de fin 1942 au plus
tard.

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONIE

293
300

1674
405

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptables Généraux

Bureau de la Liquidation

FR CGe N° 295

Monsieur le Chef du Service du
CONTINUUM

V/Réf : F 30 bis du 20 Octobre 1942

Objet : Recettes accessoires taxables

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, en double exemplaire :

- Un tableau A récapitulatif, par nature et par mois, les recettes accessoires taxables comptabilisées à l'initiative de la Comptabilité Générale, pendant l'année 1942.
- Un tableau B relatif à diverses recettes susceptibles de taxation, non comprises dans le tableau A.

Le versement de la taxe afférente aux indemnités de réquisition des navires S.N.C.F. devra se faire sous réserve de la jurisprudence qui règlera la question d'imposition des indemnités d'affrètement et de gérance versées par l'Etat aux armateurs. Mention de cette réserve devrait apparaître sur la quittance reçue par les Contributions Indirectes.

Par ailleurs, pour vous permettre de déterminer le montant des acomptes provisionnels mensuels de 1943, il y a lieu de remarquer que par suite des événements de Novembre dernier, tous les navires de la Flotte S.N.C.F. sont hors du Contrôle de l'armateur.

De ce fait, les indemnités à encaisser en 1943 et soumises aux taxes de 3%, 1% et 0,25% s'élèveront approximativement :

pour la flotte Sud-Ouest	6.000.000,-
pour la flotte Sud-Est	10.000.000,-
pour la flotte Ouest	Néant

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISE

F.

2000 1500

FINANCIERS

n° 296

Monsieur LAGNACE
Chef de la Division Centrale
des Titres

0
428

V/Réf. : F₃ - T₆₁ - n° 1401.

Objet : Projet d'Instruction sur les Epaves.

C'est, en effet, à l'article 8 du Chapitre II des Recettes (§ 10 "Divers") que doit être imputé le produit de la vente ou la valeur des objets trouvés par des agents S.N.C.F. en service et non réclamés à l'expiration du délai de garde.

Mais, l'Instruction projetée concernant uniquement les réclamations, il ne me paraît pas nécessaire d'y insérer une telle disposition, laquelle trouverait mieux sa place dans une Instruction d'ordre comptable qui, outre ce point, aurait à préciser les dispositions à appliquer par les divers Services de la S.N.C.F. pour la Comptabilisation :

- a) des espèces (ayant cours légal en France) faisant l'objet de trouvailles.
- b) du produit de la vente immédiate des marchandises périssables.
- c) des épaves gardées par les Services Financiers.
- d) des sommes encaissées sur les épaves après le dépôt.
- e) des objets vendus pour le compte de l'Administration des Domaines, en cas de refus d'acceptation de sa part.
- f) des objets vendus pour le compte même de la S.N.C.F.

La préparation de cette Instruction purement comptable sera prochainement entreprise par mes bureaux ; dès qu'un projet aura été établi, je vous le transmettrai pour avis.

Enfin, je vous signale, à propos du texte de l'article 5, § 2°,), du projet intéressé, qu'il y a lieu :

- de compléter le sous-titre par les mots "ou par des agents de la Compagnie des Wagons-Lits", comme le a) du 1°), ces agents étant susceptibles de trouver aussi bien des objets conservés par les Régions que des objets dont la garde incombe à votre Division.

- de prévoir, comme en a), du 1^{er}), l'éventualité du refus de la part de l'Administration des Domaines.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,

Signé: ALADENISE

D.O.

Paris, le 2 juin 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la
Subdivision de Comptabilité
du Service de la Voie et
des Bâtiments de
la Région EST

293
313

2 000 3 N° 297

V/Réf. : votre demande téléphonique.

Objet : demande d'ouverture d'un compte
"EMBALLAGES".

Les frais de location et de consignation
des emballages et en particulier des turrets
pour câble, objet de la lettre Vz Vtn 60191-1

12

du 26 mai 1943 du Service Central des
Installations fixes, sont à comptabiliser à
un à spécial du compte "OPERATIONS UNIVERSELLES
A ENCLER".

Copie transmise à M. le Chef P/le Chef de la Division Centrale
de la Subdivision de Comptabilité de la Comptabilité Générale
du Service de la Voie et des Bâtiments Le Chef des Subdivisions
Région Nord, à titre d'instruction, la Comptabilité Générale
comme suite à la lettre du Service Central
installations fixes Vz vtn
0191-1 du 26 mai 1943. 293-308

Signé: ALADENISE

même copie à V.B.Ouest 293-320
Sud-Est 293-314
Sud-Ouest 293-

- 5 JUIN 1943

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES

Signé : LAGUIONIE

SG/HI-2-6-45

Paris, le - 2 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Centraux

Bureau de la Liquidation

12 CGe - N° 298

Monsieur le Directeur
du Service Central des Installations
Fixes

165
355

Objet : prise en écriture des frais de loca-
tion et de consignation des câblages
et des tourets pour câble en particu-
lier.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'à
la suite d'une demande verbale du Service de
la Voie de la Région Est, relative à la
comptabilisation des frais de location d'ins-
tallations ci-dessus, objet de votre lettre V2
Vtm 20151 - I toutes régions, nous avons

donné aux Services V.S. les instructions
comptables dont copie est jointe (lettre CGe n° 297)

P/ Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé: A. LADURANT

SS

S. N. C. F.

PARIS, le -4 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 CGe³ N° 300

294
318

Monsieur le Chef de
la Subdivision de
la Comptabilité du
Service Matériel et
Traction de la Région
de l'OUEST

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 décembre 1942.

La justification du compte n° 4.433
"Dépenses à rembourser et fournitures diver-
ses à payer par les agents" ne comporte pas
le détail par agent comme le demandait ma
lettre F2 CGe3 n° 45 du 10 février 1943.

Je vous prie de m'adresser une nouvelle
justification pour ce compte dans le plus
bref délai.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUENIA

D.G.

Paris, le - 5 JUIN 1943

S.N.C.F.

243
309

Services Financiers

F2 C.G. e3 N° 301

Monsieur le Chef de la 3ème Section
du Service Général du Service de
l'Exploitation
de la Région du Sud-Ouest

V/Réf. : Votre lettre n° b 17 du 25 mai 1943.

Objet : Justification du solde des comptes hors budget
au 31 décembre 1942.

L'examen de la justification du compte n° 4931 "Bons de
payement" fait ressortir les irrégularités suivantes :

- les bons impayés émis en octobre et novembre 1942 n'ont pas été
annulés dans le délai d'un mois comme le prescrit l'art. 4 de
l'Instruction Générale Série Finances et Comptabilité n° 5
du 6 mars 1940.
- le bon n° 7030 a été établi pour 4.823 frs 7, alors que le
maximum autorisé était de 3.000 frs à la date de son émission.

Je vous prie de rappeler les instructions en vigueur aux
Services intéressés afin d'éviter à l'avenir semblables erreurs.

Par ailleurs, en ce qui concerne les comptes :

- N° 5134 - "Contrevaleur des dépenses faites depuis le 2.9.1939
à la demande des autorités militaires françaises ou en exécu-
tion des Conventions d'armistice".
- N° 5136 - "Contrevaleur des décomptes établis au titre des pres-
tations fournies et des travaux exécutés à la demande des
autorités d'occupation",

la justification fournie ne comprend que les opérations de
l'exercice 1942.

Je vous serais obligé de m'adresser d'urgence pour ces deux
comptes une nouvelle justification faisant ressortir le solde fin
1942.

LE CHEF DE LA SUPERVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE.

S.N.C.F.
Services Financiers
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Paris, le - 5 JUIL 1943

2/2
322

Subdivision
des Ecritures Générales

Monsieur le Chef
du Service du Budget

Bureau
de la Liquidation

F² CGE³ N° 302

V/Réf. : Lettre B¹ 2355 du
28 mai 1943

Objet : Statistique des dépenses
de personnel
pour l'exercice 1942.

Par lettre précitée vous avez bien voulu
me faire connaître vos observations sur l'éta-
blissement de la statistique des dépenses de
personnel pour l'exercice 1942.

J'ai l'honneur de soumettre à votre ap-
probation un nouveau projet de statistique
modifié suivant vos instructions et celles
du Service Central P et du Service Techni-
que de la Direction Générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir
me donner votre accord pour le 10 courant.

7/ Le Directeur des Services Financiers

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signature

S.N.C.F.

Paris, le

5 JUIN 1943

Services Financiers

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision
des Ecritures Générales

Bureau de
la Liquidation

m² CGe³ N° 303

Monsieur le Directeur du
Service Central du Personnel

V/Réf. : Lettre du 14 mai 1943.

Objet : Statistique des dépenses de
personnel pour l'exercice 1942.

Par lettre précitée, vous avez bien voulu me faire connaître vos observations sur l'établissement de la statistique des dépenses de personnel pour l'exercice 1942.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation un nouveau projet de statistique modifié suivant vos instructions et celles du Service du Budget et du Service Technique de la Direction Générale.

Je vous serais obligé de bien vouloir me donner votre accord pour le 10 courant.

P/ Le Directeur des Services Financiers

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISE

S.N.C.F.

Paris, le - 5 JUIN 1943

Services Financiers

Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Subdivision
des Ecritures Générales

F² CGe³ N° 304

202
372

Monsieur le Chef du Service
Technique de la Direction Générale

1/Réf. : Lettre OS n° 2115
87 du 29 avril 1943.

Objet : Statistique des dépenses de personnel
pour l'exercice 1942.

Par lettre précitée, vous avez bien voulu
me faire connaître vos observations sur l'éta-
blissement de la statistique des dépenses
de personnel pour l'exercice 1942.

J'ai l'honneur de soumettre à votre appro-
bation un nouveau projet de statistique modi-
fié suivant vos instructions et celles des
Services B. et P.

Je vous serais obligé de bien vouloir me
donner votre accord pour le 10 courant.

P/ Le Directeur des Services Financiers

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENIST

CC/AM-7-6-43

Paris, le 28 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

*123 bis du 20/4 -
333*

Comptables Générales
Subdivision des Écritures Générales
Bureau de la Liquidation
306
Objet : Observations du Contrôle Financier au sujet des comptes de l'ancien réseau de l'Est au 31 Décembre 1937.
Je vous prie de bien vouloir me renseigner le Contrôle Financier au sujet du compte "Comptes de l'ancien réseau de l'Est". Je vous prie de bien vouloir me fournir la justification de ce compte au 31 Juin 1939 en vous priant de bien vouloir mentionner la suite donnée pour chacune des sommes.
LE CHEF DE LA SUBDIVISION DES ÉCRITURES GÉNÉRALES
Signé : LAGUIONIE

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Mandate

Objet : Observations du Contrôle Financier au
sujet des comptes de l'ancien réseau
de l'Est au 31 Décembre 1937.

Je vous prie de bien vouloir me renseigner le
Contrôle Financier au sujet du compte
"Comptes de l'ancien réseau de l'Est". Je vous
prie de bien vouloir me fournir la justification de ce
compte au 31 Juin 1939 en vous priant de
bien vouloir mentionner la suite donnée pour
chacune des sommes.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

SP. 2-6-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le -9 JUIN 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Centrale

Subdivision des Finances Centrales

Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité du Service de
1^{re} Exploitation

Bureau de la Liquidation

1006 - 30%

Objet : Etablissement de la Statistique U.I.C.
afférente à l'exercice 1942.

Pour permettre l'établissement de la sta-
tistique ci-dessus rappelée, nous vous serions
obligés de vouloir bien nous faire connaître
d'urgence, la décomposition en :

- 1^o Dépenses de personnel
- 2^o autres dépenses

Ces mutations faites à l'initiative de votre
service en 1942, à chacun des paragraphes ci-
après, de l'article 3 (Services extérieurs) du
chapitre V Dépenses.

- 1 Postage et camionnage dans Paris
- 2 Postage, camionnage et réexpédition dans
d'autres Villes.

Ces chiffres devront être identiques à
ceux à fournir ultérieurement à ce même titre
pour la "Statistique des dépenses de personnel".

Nord 0-369
Sud-Ouest 0.
Sud-Est 0

Service Commercial 67-

GP/HR-8-6-43

Paris, le

10 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

297
320

Subdivision des Opérations Générales

Bureau de la Comptabilité

RZ Que 3 308

Monsieur le Chef de la Subdivision
de la Comptabilité du Service de
la Voie et des Bâtiments de la
Région NORD

Réf : Votre lettre VB/N gc du 4 Juin 1943

Objet : justification du solde de comptes
hors budget au 31 décembre 1942.

La justification du compte N° 4901
"Matières" ne comporte pas le détail
par titres intéressés comme le demandait ma
lettre RZ que 3 N° 182 du 17 avril dernier.

Je vous prie de m'adresser, dans le plus
bref délai, une nouvelle justification qui
doive mentionner outre les noms, qualité, s'il
y a lieu, des bénéficiaires, le montant de
chaque bon et la date de son émission.

Le Chef de la Subdivision
des Opérations Générales

S.N.C.F.

Paris, le 10 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

304
320

P2 CGe 3 N° 304

Monsieur le Chef de la 3^e Section
du Service Général
du Service de l'Exploitation
de la Région Sud-Ouest

Réf. - Lettres P2 CGe 3 Nos 264 et 281
des 19 et 21 mai 1943.

Objet - Justification du solde des
comptes hors budget au 31 dé-
cembre 1942.

Je vous prie de m'adresser, dans
le plus bref délai, les justifications
complémentaires demandées par mes lettres
précitées pour les comptes suivants :

- N° 4953 - Acomptes sur solde.
- N° 4954 - Délégations de solde.
- N° 5163 bis - Contre valeur des bulle-
tins de colis postaux du ré-
gime intérieur et des timbres
d'assurance bagages en appro-
visionnement dans les gares
S.N.C.F.

ainsi que le complément de justifications
du compte N° 4823 "Sommes à disposition de
divers agents" ayant fait l'objet de votre
lettre N° d 33, du 25 mai dernier.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

S.N.C.F.

Paris, le 10 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

293
—
320

P2 CGe 3 N° 310

Monsieur le Chef de la
3^e Section du Service Général
du Service de l'Exploitation
de la Région du Nord

Réf. - Lettre P2 CGe 3 N° 281, du 21
mai 1943.

Objet - Justification du solde des
comptes hors budget au 31 dé-
cembre 1942.

Je vous prie de m'adresser, dans
le plus bref délai, les renseignements
complémentaires demandés par ma lettre
précitée au sujet de la justification
du compte N° 5.163 bis "Contre-valeur
des bulletins de colis-postaux du
régime intérieur et des timbres d'assu-
rance bagages en approvisionnement
dans les gares S.N.C.F.

LE CHEF DE LA DIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

SS

S. N. C. F.

PARIS, le 10 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 Cge³ n° 311

²⁹³
~~311~~
Monsieur le Chef
de la Subdivision
de la Comptabilité du
Service Matériel et
Traction de la
Région SUD-OUEST

V/ réf. : Lettre B.a. n° 330-42 du 13 mai
1943.

Objet : Justification du solde des comptes
hors-budget au 31 décembre 1942.

Je vous prie de m'adresser dans le
plus bref délai les renseignements complé-
mentaires demandés par ma lettre F2 Cge³
n° 284 du 20 mai dernier au sujet de la jus-
tification du compte n° 4.931 " Bons de
payement ".

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

SERVICES FINANCIERS

D.G.
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe3 N° 312

12 JUIN 1943

51

Reichsbahn Direktion
Karlsruhe
Hilfsarbeiter 1 H à Strasbourg
par l'intermédiaire de la
Haupt Verkehrs Direktion
29, rue de Berri
Paris

V/Réf. : 1 H 10/1203 Rbs (Lux)
du 1er juin 1943.

Objet : Retenue effectuée sur la solde
de l'agent Jacob DOSTERT de
Wasserbillig.

Comme suite à votre lettre ci-dessus
mentionnée, nous ne pouvons que vous
confirmer nos lettres F2 Liq. N° 1176,
F2 Liq. N° 1523 et F2 CGe3 N° 51, respec-
tivement des 9 mars 1942, 2 novembre 1942
et 11 février 1943, dont ci-joint copies.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISE

SS
S. N. C. F.

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F2 CGe 3^e n° 313

PARIS, le 12 JUIN 1943

897
320

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la
Comptabilité du Service
de la Voie et des
Bâtiments Région SUD-OUEST

Référence : Lettre F² CGe³ n° 290 du 27 mai
1943.

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 décembre 1942.

Par lettre rappelée ci-dessus, je vous
ai demandé de me fournir une justification
détaillée pour le compte n° 4.231 "Bons de
paiement".

Ce document n'étant pas encore en ma
possession, je vous prie de me le faire
parvenir dans le plus bref délai.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES BÂTIMENTS GÉNÉRAUX

Signé : LAGUENNE

S. N. C. F.

PARIS, le 12 JUI 1943

SERVICES FINANCIERS

~~297~~
320

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la
Comptabilité du Service
de la Voie et des
Bâtiments Région Sud-Est

F2 CGe³ n° 3/4

Référence : Lettre F2 CGe³ n° 287 du 25 mai
1943.

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 décembre 1942.

Par lettre rappelée ci-dessus, je vous
ai demandé de me fournir des renseignements
complémentaires sur la justification du
compte :

- n° 4.951 - "Bons de paiement".

Ces renseignements n'étant pas encore
en ma possession, je vous prie de me les
faire parvenir dans le plus bref délai.

Le Chef de la
Subdivision

Signé : LAGUIONIE

S.N.C.F.

PARIS, le 2 JUI 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

F2 CGe³ n° 315

Monsieur le Chef

de la 3ème Section

du Service général

du Service de l'Exploitation
de la Région du SUD-EST.

293
320

Référence: Lettres F² CGe³ N° 184 et 288 des
17 avril et 26 mai 1943.

Objet: Justification du solde des comptes
hors budget au 31 décembre 1942.

Par lettres rappelées ci-dessus, je
vous ai demandé de me fournir une justifica-
tion détaillée pour les comptes ci-après :

N° 4423 - Avances ordinaires sur traitement
d'agents.

N° 4424 - Avances aux agents pour frais de
séjour dans les Etablissements
de cure, orphelinats, etc...

N° 4433 - Dépenses à rembourser et fournitu-
res diverses à payer par les
agents.

N° 4931 - Bons de paiement.

N° 4954 - Délégations de solde.

N° 5163 bis - Contre-valeur des bulletins de
colis-postaux du régime intérieur
et des timbres d'assurance bagages
en approvisionnement dans les
gares S.N.C.F.

Ces documents n'étant pas encore en ma
possession, je vous prie de me les faire
parvenir dans le plus bref délai.

LE CHEF DE LA SUBSTITUTION
DES ÉCRITURES (1-1-43)

Signé : LAGUIONIE

SS

S. N. C. F.

PARIS, le 15 JUIL 1943

SERVICES FINANCIERS

305
329

Commission Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Directeur
du Service Central du
PERSONNEL

Procès n° 316

Objet : Répartition des crédits en vue du
règlement de la prime d'exploita-
tion de l'Exercice 1942.

Pour permettre aux Services Financiers
d'effectuer la répartition entre les Ser-
vices intéressés, de la réserve constituée
au titre de la prime d'exploitation, con-
formément aux termes de l'article 36 de la
Convention du 31 août 1937, je vous serais
obligé de me faire savoir, dans la forme
du tableau ci-annexé, la décomposition,
par service, du montant de la prime de
fin d'année du Personnel statutaire devant
servir de base à cette répartition.

Le Directeur des Services Financiers

Signé : ERCCMU

S. N. C. F.

PARIS, le 15 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

263
320

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef
des Subdivisions de la
Comptabilité et du
Contrôle des Recettes

Fⁿ 00e^s n^o 317

V./ Référence: lettre Fⁿ C.R.C^s n^o 5681 du
24 mai 1943.

Objet : Justification du solde des comptes
hors-budget au 31 décembre 1942.

Par lettre rappelée plus haut, vous
m'avez fait savoir que vous m'adresseriez
incessamment la justification des comptes :

- n^o 4.507 - Ministère de la Guerre.
- n^o 4.845 - Soldes dus à la S.N.C.F.
au titre de l'armée britan-
nique.
- n^o 5.165 - Transferts comptables des
gages S.N.C.F.

Ces documents n'étant pas encore en ma
possession, je vous serais obligé de bien
vouloir me les adresser le plus tôt qu'il
vous sera possible.

Le Chef DES SUBDIVISIONS
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

Signé : ALADENISE

EG/HH-15-6-43

Paris, le

16 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Recettes Générales

Bureau de la Liquidation

PP 06e à N° 377

Monsieur le Chef de la

Subdivision de Comptabilité du

Service du Matériel et Traction

de la Région Ouest

Réf : V/lettre MT O/ C 4/ 1142/890 en II.6.42

Objet : justification du solde des comptes hors budget au 31.12.42

L'imputation au compte 4974 du montant des acomptes payés figurant au compte 4961 A "FOURNISSEURS" vous avait été demandée en supposant qu'il s'agissait de dépenses non suivies par le Service A.

En raison du caractère particulier des opérations, il n'y a pas lieu d'affectuer le redressement envisagé, la reprise de ces sommes sur celles à mandater au profit des fournisseurs intéressés, étant susceptible d'être terminée avant la fin de l'exercice en cours.

Le Directeur
des Recettes Générales

Signé L. CURRIE

MP/HH-15-6-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 17 JUIN 1943

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes d'Administration

Bureau de la Liquidation

N° 006 3 N° 319

Monsieur le Chef de la
Subdivision de la Comptabilité
du Service du Matériel et Traction
de la Région NORD-OUEST

311

320

Réf : Lettre Ba 350-42 du 17 Mai 1943

Objet : Imputation de la provision de 2 M F
constituée sur l'exercice 1942.

Suite à votre lettre référencée ci-
dessus, je vous informe que la provision en
question a été constituée d'après les indi-
cations du Service Central du Matériel le
11 février, en vue du Règlement, en 1942, de
sommes dues au personnel, au titre de l'exer-
cice 1941 pour rappels de solde, de majora-
tions de primes de rendement, d'indemnités
de rapatriement etc... indications consignées
par le titre du 11 février 1942 de votre Ser-
vice au Service Central du Matériel.

Il est tenu aux règlements arriérés de
dépenses de personnel en général qu'il con-
vient d'affecter la provision de 2 M F.

LE CHEF DE LA DIVISION
DES SERVICES FINANCIERS

Signé : BARTO

Copie transmise à :

Monsieur le Chef de la Subdivision
des Comptes Divers,

pour le tenir informé, le compte 5322
étant suivi par le Bureau des Comptes
Courants.

Monsieur le Chef du Bureau Central.

PARIS, le

S.N.C.F.

PARIS, le 18 JUILLET 1943

SERVICES FINANCIERS M.le Chef de la subdivision de Comptabilité

Division Centrale (tous Services, toutes Régions)

de la Comptabilité Générale M.le Chef du Secrétariat du

P. CGe³ N° 320

Service Central des Approvisionnements M.le Chef de la Comptabilité et du Contrôle des Recettes.

271
331
317
327

Objet : Imputation des sommes dont le règlement a dû être suspendu à la suite des événements survenus en Afrique du Nord.

J'ai l'honneur de vous faire savoir qu'il a été ouvert à la balance générale (style 1943) un compte :

N° 5322 - Règlements en suspens avec l'Afrique du Nord

Chq³ section
Exploit³
Est 293-337
Nord 310-354
Crest 298-338
Ardennes 309-354
Ard. Est 315-354
Ard. Ouest 311-338
Ard. Est 314-354

suivi à la Comptabilité Générale et destiné à la prise en charge des sommes dont le règlement avec des tiers ne peut être poursuivi, en raison de la suspension des relations commerciales entre l'Afrique du Nord et la métropole.

Est 294-354
Nord 297-354
Crest 318-354
Ardennes 311-338
Ard. Est 293-354

Vous voudrez donc bien vous reprendre sur la Comptabilité Générale, Subdivision des Comptes Divers, des sommes de cette nature en instance dans vos écritures, et lui fournir toutes indications et pièces utiles pour lui permettre de poursuivre les règlements.

Tripot Rab.⁶
Est 297-354
Nord 308-354
Crest 297-354
Ard. Ouest 313-338
Ard. Est 314-354

Le Chef des Subdivisions de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENISE

Comptes Divers 298-338
Comptes Divers 199-330

M. N. C. F.

PARIS, le 18 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité GénéraleP^o CGe 3 N^o 32/320
350Monsieur le Chef de la subdivision
de la Comptabilité du Service
du Matériel et de la Traction
de la Région Sud-OuestV/ réf.: Lettre B.a n^o 330-4x du 11 juin 1943.Objet : Justification du solde des comptes hors budget au 31
décembre 1942.

La justification du compte n^o 4.931 " Bons de paiement " indique que les soldes débiteurs figurant à ce compte résultent de la prise en charge de dépenses, postérieurement à la constatation des factures de débit reçues des *Services Financiers*.

Cette méthode de comptabilisation est contraire aux prescriptions de l'article 6 de l'Instruction Générale Série Finances et Comptabilité n^o 5 du 6 mars 1940 qui précise que le compte est crédité dans le mois comptable coïncidant avec le mois civil d'émission.

Les débits relatifs à ces bons ne pouvant être constatés qu'après paiement (ou annulation), en aucun cas il ne devrait apparaître de soldes débiteurs.

Bureau Je vous prie de rappeler les instructions en vigueur aux services intéressés de votre subdivision.

LE CHEF DE LA DIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : DARBOT

S.N.C.F.

Services Financiers

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

F² CGe³ N^o 322

*Lettre - Comptes au Bureau Sup
pour l'Etat - Appel en la
pour le compte du Budget
de 1944*

*302
323*

Monsieur le Chief du Service du Budget

V.Réf. : Lettres B^o n^o 2.370 et 2.371 du 15 courant, adressées à la Division Centrale des Titres et à la Division Centrale des Finances.

Objet : Préparation du Budget de l'Etat de 1944.

Je vous indique, ci-après, les renseignements demandés :

1^o - Sommes à verser par la S.N.C.F. à l'Etat -

a) charges du capital industriel du Réseau Etat, arrêté au 31 décembre 1910	M 35 600
b) charges du capital du Réseau A.L.	M 54 500
c) produits des placements des fonds de réserve des primes des Réseaux Etat et A.L.	0 ^m 500
d) frais de service des obligations amortissables émises pour le compte du Réseau Etat	0 ^m 100

2^o - Sommes à verser par l'Etat à la S.N.C.F. -

Rentes et pensions acquises avant le 11 novembre 1918 sur le Réseau A.L.	M 2 200
---	------------

10/ Le Chef de la Division Centrale de la Comptabilité Générale,

Signé : METFAS

PARIS, le 16 Juin 1943.

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Pⁿ CGe³ n^o 322

Monsieur le Chef du Service du Budget

Objet : rapport à l'Assemblée Générale des Actionnaires sur l'exercice 1941.

M. CLOSSET a transmis aux Services Financiers, en vue de la vérification des renseignements les intéressant, une épreuve du dit rapport.

Ainsi qu'il a été convenu, je vous adresse cette épreuve, après nécessaire fait par la Division des Finances et par la mienne en ce qui concerne :

- 1) 2ème Partie - Chapitre Ier - section 3 (Fonds de renouvellement des installations et du matériel) seulement.
- 2) 3ème Partie -
 - a) Chapitre Ier - Section 3 (Résultats au 31 décembre 1941) seulement.
 - b) Chapitre II (Emprunts et Trésorerie) en entier.
 - c) Chapitre III (Bilan et résultats comptables) en entier.
 - d) Chapitre IV (Liquidation de l'exercice) en entier.
- 3) Toutes les annexes.

J'ajoute que, d'après la minute ronéotée en notre possession, le texte du premier alinéa du titre Cg "Disponibles et dette à court terme" (page 65) était le suivant : "..... au Compte d'Établissement, il ne s'agit, en effet, pour ce compte, que de ressources essentiellement passagères dont il n'a pas semblé nécessaire de maintenir l'affectation".

C'est, d'ailleurs, pour mettre le texte imprimé en accord avec le dit texte ronéoté que le mot "essentiellement" a été barré 7 lignes plus bas.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,

Signé : METTAS

RA-12-6-40
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 21 JUILLET 1943

322
339

Division Centrale
des la

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation

Assièze le Chef du Service
du Service

324

Informations des Comptes de
la Note Centrale, série administrative,
série Budget n° 1 et du tableau
1943, veuillez trouver ci-joint, les résul-
tats approchés de ces comptes.

Je rétais l'article et par suite
de la nouveauté le budgetaire (lire aux
relèves ci-jointes).

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

SIGNATURE

N. C. F.

Paris, le 21 JUIN 1943

DES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE

DE COMPTABILITE GENERALE

des Ecritures Générales

de la Liquidation

Monsieur le Chef de la Division Centrale des Finances

2¹⁰
331

N° 325

OBJET : PREVISIONS DE TRESORERIE

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-dessous, les prévisions de recettes et de dépenses de la Division Centrale de la Comptabilité Générale, pour les mois de Juillet, Août & Septembre 1943.

RECETTES (en millions de francs)

	JUILLET 1943		AOÛT 1943		SEPTEMBRE 1943	
	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES
DES DU TRAFIC :						
voyageurs (y compris le droit de timbre-quittance et l'impôt de l'exemption de 16,20 %)	962,3		1.098,7		1.056,-	
marchandises (y compris les droits de timbre-quittance et récépissés)	1.076,2	2.038,3	1.040,1	2.138,8	1.080,6	2.136,6
RECETTES MILITAIRES						

RES (en millions de francs)

	JUILLET 1943		AOÛT 1943		SEPTEMBRE 1943	
	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES	DETAILLEES	TOTALES
DROIT DE TIMBRE-RECEPISSES, TAXE DE 3 % ET TAXE SUR LES 1 % SUR LES RECETTES DU TRAFIC :						
Agents	48,2	99,5	55,1	105,4	52,1	105,6
Marchandises	51,3		50,3		52,9	
PERSONNEL	25,1	25,1	23,6	23,6	23,6	23,6
<u>DEPENSES DIVERSES</u>						
Matériel et imprimerie des billets	2,3	73,4	2,3	85,3	2,3	109,4
Matériel aux agences de voyages	2,5		2,5			
Indemnités aux propriétaires de W.P.	6,7		1,7			
Indemnités de baches	0,5		0,5			
Impôt national extraordinaire et impôt	57,2		74,2			
Sociales	4,2	4,1	4,2			
Autres	"	"	4,1			
		198,-		214,3		238,-

LE CHEF DE LA DIVISION CENTRALE
 DE LA COMPTABILITE GENERALE;

Signé: A. LADENISE

SOCIÉTÉ NATIONALE DES CHEMINS DE FER FRANÇAIS

SERVICES FINANCIERS

DIVISION CENTRALE
DE LA COMPTABILITÉ GÉNÉRALE

PARIS, le 21 MAI 1943 19

NOTE

Siège - Subdivision
Bureau de la LIQUIDATION

pour Monsieur le Directeur du Service Central
du Mouvement

17, Rue de Londres, 17

Tél. : Trinité 73-00

52/Liq. N° 326

A rappeler en cas de réponse

271
384

J'ai l'honneur de vous indiquer ci-après, les chiffres approchés des dépenses du mois de MAI 1943 194 pour les articles du Chapitre II dont la tenue incombe aux Services Financiers.

NOMENCLATURE BUDGETAIRE				DEPENSES APPROCHÉES (en milliers de francs)	OBSERVATIONS
N° DE L'ART	DESIGNATION DE L'ARTICLE	N° DU §	DESIGNATION DU PARAGRAPHE		
1	Service Central du Mouvement	1	Personnel	1,035	
		2	Frais de bureau et divers	0,004	
2	Service Commercial	1	Personnel du Service Commercial	1,549	
		2	Matières et divers du Service Commercial	0,066	
		3	Représentations et bureaux officiels à l'étranger et en Afrique du Nord	0,799	
		4	Commissions aux Agences de Voyages	1,750	
10	Imprimés et fournitures de Bureau	2	Fabrication des billets	0,650	
		4	Documents tarifaires	0,017	

P. LE DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS
LE CHEF DES SUBDIVISIONS DE LA COMPTABILITE GENERALE,

Signé: A. DE L. ISE

320
331

Division Centrale
Comptabilité Générale
Subdivision des Comptes Généraux
Bureau de la Liquidation

FE CCe n° 324

Monsieur le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité du Contrôle des Recettes

Objet : Observations du Contrôle Financier au sujet des comptes de
l'ancien réseau de l'Est au 31.12.37

Pour me permettre de répondre aux questions posées par le Contrôle
Financier des Chemins de fer, je vous prie de bien vouloir me fournir
les renseignements suivants au sujet des comptes ci-dessous, dont le
tenue incombait à votre service.

CHIFFRES au 31 Décembre 1937

Compte GNCF au 1.1.1938	Cpte Réseau ECR au 31.12.1937	Débit	Crédit	Observations
O à R \$ Frais	Virements-Opérations à régler - Frais-S.N.F.S.	409.914,84		Conditions d'apurement dans vos comptes
	Recouvrements - avances à la caisse	200.000,-		Que faut-il entendre par recouvrements ? Est-ce états de recouvrement passés au portefeuille caisse par débit du présent compte ?
	Administration du Timbre - Récépissés	227.228,25		Régularisation ?
	Contentieux- Détaxes	41.079,95		S'agit-il de détaxes payées et non ordonnancées c'est-à-dire à imputer au cpte d'exploitation ?
	Caisse-Détaxes Détaxes ordonnancées	10.401,-	101.945,75	S'agit-il de détaxes imputées au compte d'exploitation et non réglées ?
	Contrôle Commun- Voyageurs	1.138.330,79		Apurement ?
	Marchandises	25.328.258,81		
	Redressements PV	342.672,97		
	Avance au C.C.	13.200.000,-		
	Provision du CC		41.411.000,-	

Compte d'Ordre	6.870.304,77		Détail de ce solde - Conditions d'apurement.
Recouvrements - Divers	4.552.024,82		Détail de ce solde - Conditions d'apurement.
Voie et Travaux Matériel	81.126,50 3.825.626,14		Expliquer les motifs de ces écritures et les conditions d'apurement
Exploitation Bonifications trains complets	2.660,50 20.101.242,45		
CC-BOC de Bruxelles	846.845,63		Que représente ce débit ?
Recouvrements - Fonds Commun BOC	219.881,88		Régularisation ?
Chemins de fer de l'Etat - Voyageurs	8.071,20		Conditions d'apurement
Ford Voyageurs	107.546,88		
MLM d°	935,32		
FC Midi - Eses	124.306,89	1.102.339,89	
ML - Voyageurs		57.005,79	
Etat - Eses		546.981,74	
MLM d°		258.492,80	
FC Midi-Voyag.			
Encaissements à disposition		509.145,03	De qui ? Motif.
Trafic - Recettes diverses ses optes à liquider - d° lire encaissements à à l'agent-disposition tes-taxes - vignettes de consignation pour cartes d'abonnement -lee automobile Gargen Livry -vignettes pour formules de bil- lets populaires		614.265,30 9.875,- 1.099.625,-	Préciser l'objet de ces écritures et les conditions dans lesquelles elles ont été apurées.
Recet- tes diver- ses à li- quider	-Divers à liquider -Excédents -demandes de fonds -Wagons lits	11.330,09 15.520,33 441.800,- 6.226,48	Qu'est devenu ce compte depuis le 31 Décembre 1937

Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé : LAGUYONIE

HC/HH-I-6-42
SERVICES FINANCIERS

Paris, le 21 JUNE 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Comptes Généraux
Bureau de la Liquidation

RE CCe 3 N° 327

Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité du Service
de l'Exploitation EST

Réf : Votre lettre N° G 3 - J 27/OI du 10 mai
1943

Objet : Justification des soldes de divers comptes
hors budget, au 31/12/42

Ci-joint en retour, le paquet de pièces jus-
tificatives que vous m'avez fait parvenir en
communication, relatives à la somme de 113.110,7,
figurant au débit du compte N° 4333 "Dépenses à
rembourser et fournitures diverses à payer par
les agents" et représentant le montant des loyers
dûs par divers agents à la date du 31/12/42.

La prise en écritures et le mode de recou-
vrement, des redevances de l'espèce seront l'ob-
jet d'instructions spéciales qui vous seront
transmises prochainement.

Le Directeur Adjoint
des Services Financiers

Signé : LAGUENIA

EG/HB-16-C-43
SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Opérations Générales
Bureau de la Liquidation

Paris, le 21 JUIL 1943

316
398

Monsieur le Directeur
Pz CGe n° 399 du Service Central du Personnel

Objet : Versement par la V... et à Berlin, de
l'indemnité compensatrice mensuelle
de 25 R.M. par agent S.V.C.R. détaché
à la R.R.

Comme suite à notre lettre Pz n° 3883
du 15-2-1943, j'ai l'honneur de vous
informer que la Comptabilité générale vient
d'être crédetée de la somme de Frs :
7.584.000, contre-valeur de 378.200 R.M. versés
par l'Office Central de la Deutsch Reichsbahn
à Berlin pour la période du 1er Janvier au
31 Mars 1943, au titre de l'indemnité compen-
satrice mensuelle de 25 R.M. par agent S.V.C.R.
détaché auprès de cet organisme.

[Signature]
Le Directeur des Services Financiers

Signé : MEYER

HC/HR-1-3-43

Paris, le 21 JUIN 1943

FE CCE 3 N° 330

Monsieur le Chef du Service
Général
de l'Exploitation de la
Région OUEST

104 Sub. 101 - 521 cas

V/Ref : Ex O N° 454 SG 5
R

Objet : Imputation, avant recouvrement, des
déficits de caisse mis à la charge des
Agents.

Les déficits de caisse mis à la charge
des Agents, ainsi que les recouvrements ef-
fectués à ce titre, sont à facturer aux Ser-
vices financiers, en vue de leur imputation à
un paragraphe spécial du compte "DEBITEURS
DIVERS".

Vous voudrez bien dès maintenant, reporter
à Comptabilité Générale, le solde du compte ou-
vert dans vos écritures, et lui faire parvenir
un état détaillé des sommes dues ainsi que tous
renseignements nécessaires pour permettre de
suivre les recouvrements.

Copies transmises à :

Mr le Chef du Bureau ^{la Subvins} des
Comptes Divers, 330-332

Mr le Chef du Bureau
Central, 320-334

pour les tenir informés.

Paris, le

*M. le Chef du Service
de l'Exploitation régionale*

[Signature]
M. le
Des. Est -
Des. Ouest

à titre de renseignements

18/11-11-1-1

Paris, le 2 Juin 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivisions des Comptes Généraux

Bureau de la Liquidation

N° 331

Objet : Révision trimestrielle du budget d'exploitation à la date du 1er juillet 1943.

Comme suite aux propositions de la Cote générale, série administrative, sous-série Budget, en date du 1er juillet 1943, et la lettre N° B 1 2280 du 18/6/43 du Service du Budget, j'ai demandé que la révision trimestrielle du 1er juillet 1943 soit lui parvenir le 15 juin (série de rigueur). Je vous serais obligé de bien vouloir se faire porter par express, le 15, un des exemplaires du tableau ci-joint complété par l'indication de vos prévisions affectées aux comptes dont la surveillance incombe aux Services Financiers. Ce tableau devra tenir compte dans la plus large mesure possible des résultats des mois écoulés et comporter la justification détaillée des modifications envisagées.

Le Directeur des Services Financiers
Le Chef des Subdivisions

- Mr le Directeur : Exploitation EST 263-
- Nord 268-
- Ouest 263-
- Sud-Est 263-
- Sud-Ouest 263-
- Mr le Chef du Sec des Retraites 263-
- Mr le Chef de la Div. Cent. Finances 328-341
- Mr le Chef des Subdivisions de la Cpté et du Contrôle des Recettes 324-
- Chief du Secrétariat du Sec des Approvisionnements 320-

RB/III-21-6-43

Paris, le

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale

de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la Subdivision
des COMPTES DIVERS

FE CGe 3 N° 332

330

336

Objet : Révisions budgétaires de l'Exercice
1943 rectifiées au 1er juillet 1943

Le Service du Budget a demandé que la ré-
vision trimestrielle du budget d'exploitation
qui soit adressée le 25 courant (délai de ri-
gueur).

Je vous prie en conséquence de bien vouloir
m'adresser pour le 25 courant, vos prévisions en
ce qui concerne les postes ci-après :

CHAPITRE II - Recettes

Art 4	6	§§ 5	- Location de wagons à la S.G.W.
- 7	2		- Produit de placements de fonds
- 8	3		- Résultats bénéficiaires des exploitations annexes
- 8	10		- Divers

CHAPITRE I - Dépenses

Art 9	4		- Taxes sur les recettes acc.
- 9	6	§§ 2	- Taxe sur les transactions
10	1		- Frais de contrôle
15	3	§§ 4	- Divers

CHAPITRE V - Dépenses

Art 2	6		- Location et échange de matériel
9	10		- Divers

Ces prévisions devront tenir compte dans
la plus large mesure possible des résultats des
mois écoulés.

Signé : LAGUIONIE

RB/HH-21-6-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

306

Subdivision des Comptables Générales

Bureau de la Liquidation

F2 CGe 3 n° 338

Monsieur le Chef de la Subdivision
du MANDATEMENT

Objet : Prévisions budgétaires de l'exercice
1943 rectifiées au 1er Juillet 1943

Le Service du Budget a demandé que la
révision trimestrielle du budget d'exploita-
tion lui soit adressée le 25 courant (délai
de rigueur)

Je vous prie en conséquence de bien vou-
loir m'adresser pour le 25 courant, vos pré-
visions en ce qui concerne les postes ci-
après :

Chapitre II - Recettes

Art 8 Divers § 10 - Divers

Ces prévisions devront tenir compte dans
la plus large mesure possible des résultats
des mois écoulés.

Le Chef de la Subdivision
des Comptables Généraux

Signature

Paris, le

21 JUIL 1943

SERVICES FINANCIERS

N° 3 N° 335

$$\frac{320}{356}$$

Monsieur le Chef de la Subdivision de
Comptabilité
du Service de la Voie et des Bâtiments de la
Région du Sud-Ouest

V/Réf - Votre lettre "Comptabilité" du 16 juin 1943
Objet - Justification du solde des comptes hors budget
du 31 décembre 1942.

L'examen de la justification du compte N° 4931 "Bons de
payement" donne lieu aux observations suivantes :

- les bons émis antérieurement au mois de décembre 1942
n'ont pas été annulés dans le délai d'un mois comme le pres-
crit l'article 4 de l'Instruction Générale Série Finances
et Comptabilité N° 5, du 6 mars 1940.

- une somme de 1.305 frs représentant le montant de 2 bons
a été imputée au débit en décembre 1942 alors que le crédit
correspondant n'a été constaté qu'en janvier 1943, contrai-
rement aux prescriptions de l'article 6 de l'Instruction
précitée aux termes duquel le compte doit être crédité dans
le mois comptable coïncidant avec le mois civil d'émission.

Je vous prie de rappeler les instructions en vigueur
aux Bureaux intéressés de votre Subdivision.

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES

LAGUENNE

S.N.S.F.

PARIS, le 24 JUIN 1943

SERVICE FINANCIERE

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
T2 0003 n° 336

Monsieur le Chef de la
Division du Service Général
Service de l'Exploitation
Région Est.

133
133

V/Réf.: Note G.3 - J.27-01 du 31 mai 1943.

Objet : Recouvrement des déficits de caisses
laissés à la charge des agents.

Comme suite à votre note rappelée ci-dessus, je vous prie de bien vouloir facturer à la Comptabilité Générale, en vue de son imputation à un § spécial du compte "Débiteurs divers", le reliquat du déficit de caisse laissé à la charge de l'ex-commissaire de lère cl. M. HENRI Édouard, en indiquant les modalités de remboursement. Le recouvrement continuera à être suivi par vos soins, et le montant des versements sera facturé au fur et à mesure à la Comptabilité Générale en rappelant l'imputation à lui donner.

Vous voudrez bien de plus, facturer également à la Comptabilité Générale, toutes les affaires analogues en compte dans vos livres et, éventuellement, lui faire parvenir un état détaillé des sommes dues, ainsi que tous renseignements nécessaires pour permettre de suivre les recouvrements.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,

Copie transmise à :

M. Chef Subd. Comptes Divers

pour le tenir informé et faire

le nécessaire en ce qui le concerne.

332
349
LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ÉCRITURES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIONIE

Chef du Bureau Central pour le
tenir informé. 334-352

Paris, le 23 JUIN 1943

Signé : LAGUIONIE

CG/HE-21-0-40

Paris, le 24 Juin 1948

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

320
354

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la 6ème
Section du Service Général du Sec
de l'Exploitation de la Région de
1948

Ex CGe n° 338

Objet : Justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1948.

La justification du solde du compte
n° 6100 bis "COMPTES SUR LES BILLETTS DE
COLL. 10 FRANCS DE RECL. INTERIEUR ET DES TIR-
BANS d'ASSURANCE-BENEFICIAIRES" n° 11061 COMPTES ET
LETS LES GAIES S.M.C.M" ne comporte pas le
détail par titre de la valeur des tirages en
approvisionnement.

Je vous serais obligé de m'adresser ce
renseignement dans le plus bref délai.

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Signé : LAGUIONTY

OR/HR-23-6-43

Paris, le 24 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

320
343

Subdivision des Écritures Générales

Bureau de la Liquidation

RE CCE 3 N° 387

Monsieur le Chef de la 3ème
Section du Service Général du
Service de l'Exploitation de la
Région de l'OUTER

V/ Réf : Lettre EX.O N° 1040 SG 3

du 10 Juin 1943

Objet : justification du solde des comptes
hors budget au 31 Décembre 1942.

Comme suite à votre lettre rappelée plus
haut, je vous prie de m'adresser dans le plus
bref délai, le détail par gare du solde cré-
diteur de 681.275 fra représentant la valeur
des timbres d'assurance-bagages en a, pro-
visoirement dans les gares de votre région.

Le Chef de la Subdivision
des Écritures Générales

Signé : LACROIX

HN 26-6-43

Paris, le

26 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

324

340

Subdivision des Comptables Généraux

Bureau de la Liquidation

12 CGe N° 339

Monsieur le Chef du Service
du Budget,

Objet : Prévisions budgétaires pour l'exer-
cice 1943 révisées au 1er Juillet
1943.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-
joint, les prévisions budgétaires pour
l'exercice 1943, rectifiées à la date du
1er Juillet 1943, relatives aux articles
et parag. auxquelles doit être attribuée la
compte aux Services Financiers.

Le Directeur des Services Financiers

Signé : BROCHEU

NH-26-6-43
SERVICES FINANCIERS

Paris, le

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

Subdivision des Comptes Centraux

Bureau de la Liquidation

R2 CGa 3 N°340

339

Monsieur le Chef du Service
du BUDGET

Objet : Prévisions budgétaires pour l'exer-
cice 1943 (Révisées au 1er Juil-
let 1943)

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-
joint, les prévisions budgétaires pour
l'exercice 1943, rectifiées à la date du
1er Juillet 1943, relatives aux dépenses
prises en compte par la Comptabilité Gé-
nérale aux articles et paragraphes dont
votre Service a la surveillance.

Le Directeur des Services Financiers

Signé : BROCHU

SB

S. N. C. F.

PARIS, le 28 JUIN 1943

Services Financiers

331

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef
de la Division Centrale
des Finances

F2 CGe³ N° 341

Objet : Ouverture de comptes au Grand
Livre S.N.C.F.

L'Instruction intérieure Finances N°4
prévoit l'ouverture des comptes suivants :

- Obligations à émettre (Conversion
du 1er janvier 1943).
- Titres rachetés en Bourse en vue de
l'amortissement.
- Obligations à amortir (Conversion
du 1er janvier 1943).
- Règlements sur titres différés.

Pour permettre l'inscription de ces
comptes à la balance générale, je vous se-
rais obligé de vouloir bien me faire parve-
nir la fiche de renseignements établie par
vos soins au sujet de leur fonctionnement.

Dès réception de ces pièces, les numé-
ros d'inscription au Grand Livre vous se-
ront indiqués.

P. Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

Signé: A. LAMBERT

Services Financiers

Paris, le 28 JUILLET 1943

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

187
689

Section des Ecritures Générales

Bureau de la Liquidation

RE CO-17-242

Monsieur le Chef de l'Inspection
des Comptabilités

Réf : Lettre Groupe comptable b.17 du
24-6-43 de l'Expl. Sud-Ouest

Objet : Imputation au compte "ALIMENTATION-
MISE" des dépenses effectuées à ce
titre par le Service exploitation.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-
joint la lettre Groupe comptable b. 17 du
24 Juin 1943 du Sec de l'Exploitation, région
Sud-Ouest, demandant une précision sur l'im-
putation des dépenses d'approvisionnements.

Je vous laisse le soin de répondre à
celle-ci, en vous demandant toutefois de vou-
loir bien me tenir au courant de la suite don-
née.

Le Chef de la Direction
des Comptabilités Générales

Signé : LAGUONIE

EA-28-6-45
SERVICES FINANCIERS

Paris, le

337
354

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Subdivision des Comptables Générales

Bureau de la Liquidation

FE CGe 2 N° 343

Monsieur le Chef de la 5ème Section
du Service Général du Service de
l'Exploitation de la Région
CJEST

Objet : Demande de renseignements relatifs à
des imputations faites au compte d'Ex-
ploitation en 1939-1940

Pour me permettre de répondre aux rensei-
gnements demandés d'urgence par le Contrôle
financier au sujet des imputations faites par
votre Service en 1939 et 1940 aux 18, § et ar-
ticles des chapitres I et V suivant détail au
relevé ci-joint, je vous serais obligé de vou-
loir bien me faire parvenir des renseignements
pour demain matin en courant.

Le Chef de la Subdivision
DES COMPTABLES GÉNÉRALES

Signé : LAGUIERIE

S.N.C.F.

Paris, le 23 Juin 1943

SERVICES FINANCIERS
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

341
348

RE CC. 3 no 344

Monsieur le Chef
de la Division Centrale des
Finances

Objet -- Reversement au Trésor de l'excédent de l'insécurité compensatrice reçue par la S.N.C.F. au titre de 1942 sur la somme appliquée en recettes d'exploitation.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 4 mars 1942, je vous prie de bien vouloir faire débiter notre compte au Trésor, valeur 31 mars 1943, de la somme de 3.878.935 F 5 (trois millions huit cent soixante trois mille neuf cent trente-cinq francs, cinq décimes), montant de l'excédent susvisé, débit à passer à la Comptabilité des Recettes de l'Assemblée générale aura approuvé les Comptes de 1942.

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,

321
Copie à M. Scherer
à titre d'information (suite à
de transmission du juin 1943).
Le Chef de la D.C. de la C.F.
Signé : METTAS

Signé : METTAS

SERVICES FINANCIERS

**Division Centrale
de la
Comptabilité Générale**

166^e n° 345

**Monsieur le Chef du Service
de l'Exploitation de la Région OUEST.
(Comptabilité)**

61

V/DAZ: BX - O - n° 4.979 508, du 16 courant.

Objet : Circulation des autorails de la Société des Transports Automobiles de l'Ouest sur les lignes S.N.C.F. dites "L'Étoile de Normandie".

Un compte courant sera ouvert au nom de la Société des Transports Automobiles de l'Ouest, avec effet du 1er avril 1943, dans les écritures de la Comptabilité Générale. En conséquence, il y aura lieu de facturer à cette dernière, dans la même forme que pour les réseaux secondaires, toutes les sommes dues par ou à cette Société, quelle qu'en soit la nature.

Par mesure de simplification, la redevance à l'autorail-billets prévue par l'article 5 de la Convention du 14 mai 1943 ne sera pas ventilée, mais imputée intégralement aux Recettes du Chapitre II, article 6, 1 (Recettes encaissées de diverses Sociétés) ; elle sera donc à appliquer, dans vos écritures, au compte "Facturations en cours", en vue du contrepassement mensuel à la Comptabilité Générale.

J'envoie copie de la présente aux Services M.F. et V.S. de votre Région.

transmise à :
Chef du Service
de la Région OUEST
à la Comptabilité
générale en ce qui les concerne.
291-701
60-701

344-363
Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale :

Signé : METTAS

à l'attention de la
Division Centrale
de la Comptabilité Générale
à Paris, le
Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale,
attache un exemplaire de la Convention
à l'annexe de la Convention.
Le compte
ouvert au nom de la S.T.A.O. fera l'objet
de la Convention.
Leurs comptes courants
seront ouverts au nom de la S.T.A.O.
à l'annexe de la Convention.
Le compte
ouvert au nom de la S.T.A.O. fera l'objet
de la Convention.
Leurs comptes courants
seront ouverts au nom de la S.T.A.O.
à l'annexe de la Convention.

Signé : METTAS

S.N.C.F.
SERVICES FINANCIERS
SERVICES FINANCIERS

PARIS, le 29 JUIN 1943

333

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Subdivision des Ecritures Générales
Bureau de la Liquidation

Monsieur le Chef de la
Subdivision du Mandatement.

llc 3 N° 246

Objet : Observations du Contrôle Financier
au sujet des comptes de l'ancien
Réseau de l'Est au 31 décembre
1937.

Pour me permettre de renseigner le
Contrôle Financier au sujet du compte
"Sommes à disposition", je vous prie de
bien vouloir m'indiquer si le crédit de
18.061,8 ainsi décomposé :

Année 1934	2.690,7
" 1935	4.987,-
" 1936	2.056,7
" 1937	8.327,4

provenant de ce compte et passé par vire-
ment CD 3089 en Mars 1941 à votre compte
"Créances de tiers impayées en attente
de prescription", a été apuré et mention-
ner, le cas échéant, les conditions d'a-
purement.

Le Chef de la Subdivision
DES ECRITURES GENERALES

Signé : LAGUIONIE

S.N.C.F.

PARIS, le 29 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la

Comptabilité Générale

F² CG 3 N° 347

voir (1)

Objet : Statistique des dépenses de
Personnel de l'exercice 1942.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-
joint (2) tableaux relatifs aux renseigne-
ments statistiques sur les dépenses de
personnel de l'exercice 1942 à faire com-
pléter par vos services.

Pour l'établissement de cette statis-
tique, vous voudrez bien vous reporter à
la note explicative également jointe à la
présente lettre.

Le tableau B qui donne les dépenses
totales de votre service est à conserver
par le bureau intéressé.

Je vous serais obligé de vouloir bien
me retourner, pour le 10 juillet prochain
ou plus tard, le tableau A complété.

Le Chef des Subdivisions
du Centre de Bureau
de la Comptabilité Générale

Le Chef de la Division Centrale
de la Comptabilité Générale

(1) Signé : ALADENISE

Signé : METZAS

M.le Chef du Secrétariat des A. ³³¹⁻³⁵⁴ 2 tableaux

M.le Chef de la Subdivision du Mandat ³⁴⁶⁻³⁴⁹ 14 "

M.le Chef du Ser-
vice des Titres.

Secrétaire Général

Compagnie du P.O.	"	"	MIDI	} 2 "
"	"	"	NORD	
"	"	"	P.L.M.	
"	"	"	EST	

S.N.C.F.

PARIS, le 29 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
FR CC 3 n° 348

Monsieur le Directeur
de l'Exploitation
de la Région

Objet : Statistique des dépenses de
Personnel de l'Exercice 1942.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-
joint (1) exemplaires des tableaux relatifs
aux renseignements statistiques sur les
dépenses de personnel de l'Exercice 1942,
à faire compléter par vos services.

Pour l'établissement de cette statis-
tique, vous voudrez bien vous reporter à
la note explicative, également jointe à
la présente lettre.

Les tableaux B et C qui donnent res-
pectivement les dépenses totales de la Ré-
gion et de chacun de vos services seront
à conserver par les bureaux intéressés.

Je vous serais obligé de vouloir bien
me retourner pour le 10 juillet prochain,
au plus tard, les tableaux A complétés.

Le Directeur des Services Financiers

Est	16	tableaux	331-421	à l'Enq. de la Division Centrale
Nord	23	"	331-424	de la Comptabilité Générale
Ouest ...	16	"	331-354	
Sud-Est..	20	"	331-424	Signé : METTAS
Sud-Ouest	14	"	331-424	

S.N.C.F.

PARIS, le 30 JUIN 1943

SERVICE FINANCIER
Division Centrale
de la
Comptabilité Générale
Pz Cte 3 N° 347

Monsieur le Chef
de la Subdivision
des Ecritures Générales,
du Mandatement,
des Comptes Divers. 336-352

liv
349
347
352

Objet : Incorporation des comptes du Groupement S.L. dans ceux de la S.N.C.F.

Je vous prie de vouloir bien noter qu'à dater du 1er janvier 1943, le Groupement Gaillards-Luxembourg ne sera plus considéré comme un organisme indépendant et que ses comptes seront incorporés dans ceux qui sont tenus par le Bureau de la Liquidation.

En conséquence, le compte "Facturations en cours Comptabilité Générale - Virements internes - Groupement S.L." cessera d'exister à cette date ; les opérations concernant le S.L. et intéressant les comptes suivis par la Comptabilité Générale devront être dirigés sur le Bureau de la Liquidation.

Les opérations de trafic continueront, comme par le passé, à être facturées à la Comptabilité des Recettes.

En ce qui concerne la période écoulée depuis le 1er janvier dernier, les bureaux de votre Subdivision auront à passer les écritures nécessaires pour reporter regulièrement, par contre-partie, à "Facturations en cours Comptabilité Générale - Virements internes - Bureau de la Liquidation" les sommes qu'ils ont pu avoir à imputer à comptes au paragraphe "Groupement S.L.".

- 2 JUL 1943
Commis A. de Beaulieu
des Comptes
Liquides

LE CHEF DE LA SUBDIVISION
DES ECRITURES GENERALES
Signé : LAGUIONIE

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

Signé : ALADENISE

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef de la Subdivision
de Comptabilité du Service du

Division des Lectures Générales
Bureau de la Liquidation

Matériel et réaction de la
Région CUL-CU 11

12 CCe 3 n° 350

321
368

Réf : V/ Lettre Ha du 26 Juin 1943

Objet : Imputation des dépenses d'exams radio-
graphiques de tous les agents, dans les
voitures aménagées à cet effet.

J'ai l'honneur de vous faire savoir que l'im-
putation des dépenses de l'espèce est prévue par
la circulaire n° 1 pour l'application de l'instruc-
tion générale - Série Finances et Comptabilité
n° 1 "Mémorandum du budget d'exploitation" du
25-2-39, savoir :

Chap Ier art 8 - Service médical
en ce qui concerne les dépenses de personnel

I Rémunération du personnel médical

§ 3 Traitements et accessoires du personnel
para-médical (agents de bureau, infirmiers, in-
firmières, infirmières visiteuses, personnel des
cons de radiologie et de voitures sanitaires etc)

en ce qui concerne les autres dépenses

§ 3 Médicaments et divers

§ 5 Entretien et consommation des wagons de
radiologie et des voitures sanitaires.

Signé - LAGYRONNE

S. N. C. F.

Paris, le 30 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

331
872
Monsieur le Chef du
Service des Retraites

Objet n° 307

Objet : Groupement de certains comptes et modifications d'intitules.

La nomenclature des comptes à la balance générale, à dater du 1er janvier 1943, comprend, par rapport à l'ancienne, des modifications d'intitules et le groupement dans des comptes généraux d'un certain nombre d'anciens comptes destinés à l'enregistrement d'opérations analogues.

Pour vous permettre d'aligner vos écritures, je vous adresse, ci-joint, un tableau faisant ressortir les modifications intéressant votre service; les comptes groupés continueront à figurer dans vos écritures comme étant de paramètres du nouveau compte général qui devra, par la suite, figurer sur votre dépeillement mensuel.

Les écritures de transposition ne devront pas être reprises sur votre dépeillement mensuel, la Comptabilité Générale ayant fait le nécessaire pour l'ouverture des comptes du Grand Livre sous leur nouvelle forme.

Les becquets qui vous seront adressés très prochainement tiendront compte de ces diverses modifications et vous indiqueront le nouveau numérotage de l'ensemble des comptes.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Signé: ALADENNE

MODIFICATIONS DANS L'INTITULE DES COMPTES DE LA CAISSE DES RETRAITES

Ancienne dénomination

Nouvelle dénomination

Caisse des Retraites

Caisse des Retraites

Sommes à disposition de divers -
Caisse des Retraites.

Créances du personnel à disposition -
Caisse des Retraites.

Régimes spéciaux de Retraites.

Régimes spéciaux de Retraites.

Fonds provisionnel de réserve de la
Caisse des Retraites.

Fonds provisionnel des Régimes spé-
ciaux de Retraites.

Provisions sur retraites du person-
nel - Régimes spéciaux.

Sommes à payer à divers - Régimes spé-
ciaux de Retraites.

Sommes à disposition de divers -
Caisse des Retraites - Régimes
spéciaux.

Créances du personnel à disposition -
Régimes spéciaux de Retraites.

Caisse des Pensions A.L. { Section A
des comptes de ressources { Section B

Ressources de la Caisse { Section A
des Pensions A.L. { Section B

Pensions G.L. Leurs comptes de
ressources.

Ressources de la Caisse des Pensions
G.L.

Mandats de paiement du Service des
Retraites - Régimes spéciaux.

Mandats de paiement. Régimes spéciaux
de retraites.

Ex-Caisse de Prévoyance Sud-Ouest.
Les comptes de ressources.

Ressources de l'ex-Caisse de Pré-
voyance Sud-Ouest.

Caisse des Pensions Accidents.

Caisse des Pensions Accidents.

Fonds de réserve pour les rentes
dues aux victimes d'accidents

Fonds de réserve de la Caisse des
Pensions Accidents.

Provisions sur Pensions Accidents.

Sommes à payer à divers - Caisse des
Pensions Accidents.

Sommes à disposition de divers -
(Caisse des Retraites) Pensions
Accidents.

Créances de personnel à disposition -
Caisse des Pensions Accidents.

Mandats de paiement du Service des
Retraites - Pensions Accidents.

Mandats de paiement - Caisse des Pen-
sions Accidents.

Caisse des Retraites.

Caisse des Retraites.

Prêts et créances du Service des
Retraites - F.

Prêts et créances de la Caisse des
Retraites.

GROUPEMENT DES COMPTES DE LA CAISSE DES RETRAITES

ANCIENS COMPTES

Caisse des Retraites

NOUVEAU COMPTE GENERAL

Caisse des Retraites

tions à verser aux Assurances
sociales.
tions et retenues diverses sur
retraites du Personnel - Caisse
des Retraites
encaissés d'avance - Caisse des
retraites

Sommes à payer à divers -
Caisse des retraites.

ources de
caisse
es
sites

Versements des partici-
pants.
Allocations de rétroac-
tivité.
Dotation d'équilibre.
Allocations diverses
Produits de placement
Dons, legs et divers.

Ressources de la Caisse des Retraites

à encaisser par la Caisse des
Retraites
à recouvrer de divers - Caisse
des Retraites.

Sommes à recouvrer de divers -
Caisse des retraites

es de la
Caisse des
retraites

Service des Pensions
Remboursement de rete-
nues et allocations
diverses.
Versements pour consti-
tution de prestations
Dépenses diverses.
Frais de gestion et
entretien du mobilier

Dépenses de la Caisse des retraites

S. S. C. F.

PARIS, le 30 JUIN 1943

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

R° CCe3 n° 352

Monsieur le Chef de la
Subdivision des Comptes Divers $\frac{349}{361}$

Monsieur le Chef de la
Subdivision des Ecritures Générales $\frac{349}{354}$

Objet: Groupement de comptes.

La nomenclature des comptes à la balance générale à dater du 1er janvier 1943 comprend, par rapport à l'ancienne, le groupement dans des comptes généraux, d'un certain nombre d'anciens comptes destinés à l'enregistrement d'opérations analogues.

Pour vous permettre d'aligner vos écritures, je vous adresse, ci-joint, un tableau faisant ressortir les modifications intéressant les bureaux de votre subdivision; les comptes groupés continueront à figurer dans vos écritures sous autant de paragraphes du nouveau compte général qui devra seul figurer sur le dépeuillement manuel.

Les écritures de transposition ne devront pas être reprises sur les dépeuillements comptables, le bureau des livres ayant fait le nécessaire pour l'ouverture des comptes au Grand Livre sous leur nouvelle forme.

Les reçus qui vous seront adressés très prochainement tiendront compte de ces diverses modifications et vous indiqueront le nouveau numérotage de l'ensemble des comptes.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale

Transmis
à M. le Chef du Bureau
Central pour la suite
utile.

ALADENISE

Signé: LAGUONIE

336
357

BUREAU CENTRAL

ANCIENS COMPTESNOUVEAU COMPTE GENERAL

Sommes dues par les
autorités françaises
pour les navires réqui-
sitionnés, hors contrôle
ou perdus.

Indemnités de réquisition
des navires en service.
Indemnités pour les navi-
res hors contrôle.
Indemnités pour les navi-
res perdus jusqu'à leur
remplacement ou au paye-
ment de leur valeur.
Dépenses d'Exploitation
à recouvrer.

Sommes dues par les autori-
tés françaises pour navires
réquisitionnés, hors contrô-
le ou perdus.

Sommes dues par les
autorités d'occupation
pour les navires réqui-
sitionnés.

Indemnité de réquisition
des navires en service.
Dépenses d'exploitation
à recouvrer.

Sommes dues par les autorités
d'occupation pour les navi-
res réquisitionnés.

Exploitation de
lignes

Colmar à Lapoutroie (C.V.E.)
St Dizier à Nancy
Chare à Marines
La Frontière à Vintimille
Vieux Fort de Marseille
La Frontière à Genève
Eaux-Vives
Ligré Rivière à Micheliou

Exploitation de lignes

Exploitation de bateaux

Région Ouest
Région Sud-Ouest
Région Sud-Est

Exploitation de bateaux

OPPOSITIONSANCIENS COMPTES

Avances aux agents pour construction
ou acquisition de maison.

Prêts hypothécaires aux agents.

Prêts à intérêts aux agents.

Prêts d'honneur aux enfants d'agents
ou d'anciens agents

Prêts dite d'"Aide immédiate "

Avances et prêts consentis au titre
de la S.I.C.F.

NOUVEAU COMPTE GENERAL

Prêts à long terme aux agents.

BUREAU DES COMPTES DIVERSANCIENS COMPTESNOUVEAU COMPTE GENERAL

Provision pour Créance sur la Société
des Voies ferrées des Landes
Provision pour Créance sur la Cie des
Tramways à vapeur de la Chalosse et du
Béarn.

Provision pour Créance sur la Société
An^{me} des Voies Ferrées Départementales
du Midi (Réseau Basque)

Provision pour Créance sur la Société
An^{me} des Voies ferrées Départementales
du Midi (Réseau du Tarn et
Haute-Garonne)

Fonds de réserve de la Sté d'Exploita-
tion de la ligne de Blanc à Argent
Fonds de réserve de la Sté d'Exploita-
tion de la ligne à voie étroite de la
Corrèze.

Fonds de réserve de la Sté des Tramways
de Loir et Cher.

Fonds de réserve de la Régie Départemen-
tale des Tramways de Loir et Cher.

Fonds de réserve du Réseau Breton.

Fonds de réserve pour l'Exploitation de
la ligne de Chars à Marines.

Fonds de réserve pour travaux de grosses
réparations, renouvellement et réfec-
tion de la ligne de Chars à Marines.

Fonds de réserve pour l'Exploitation de
la ligne de Chars à Maguy.

Fonds de réserve de la ligne de Froissy
à Crèvecoeur.

Fonds de réserve pour entretien de la
ligne d'Orange au Buis-les-Baronnies

Provision pour Créance sur divers
Réseaux Secondaires

Fonds de réserve de divers réseaux
Secondaires.

.....

valeurs mobilières en emploi de la Réserve de la Sté d'Exploitation de la ligne du Blanc à Argent.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve de la Sté d'Exploitation des lignes à voie étroite de la Corrèze.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve de la Sté des Tramways de Loir et Cher.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve de la Régie Départementale des Tramways de Loir et Cher.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve du Réseau Breton.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve pour l'exploitation de la ligne de Chars à Marines.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve pour travaux de grosses réparations, renouvellement et réfection de la ligne de Chars à Marines.

valeurs mobilières en emploi de la Réserve pour l'exploitation de la ligne de Chars à Magny.

Valeurs mobilières en emploi de la Réserve de Divers Réseaux Secondaires.

avances à la Cie des Tramways à vapeur de la Chalosse et du Béarn.

avances à la Sté An^{me} des Voies Ferrées Départementales du Midi (Réseau Basque).

avances pour dépenses de 1er Etablissement à la Sté An^{me} des Voies Ferrées Départementales du Midi (Réseau Basque).

avances à la Sté An^{me} des Voies Ferrées Départementales du Midi (Réseau du Tarn et Haute Garonne).

avances à la Sté des Voies Ferrées des Indes.

Avances à Divers Réseaux Secondaires.

caisse de la Représentation S.N.C.F. en Algérie Tunisie.

représentation S.N.C.F. en Angleterre (French Railways).

diverses représentations de la S.N.C.F.

Représentations S.N.C.F. en dehors de la Metropole

.....

té de Gérance des Wagons de Grande
Capacité - Son compte courant.
té de Contrôle et d'Exploitation de
Transports Auxiliaires (S.C.E.T.A.)
Son compte courant.
té Hydro-Electrique du Midi -
Son compte-courant.
té Immobilière des Chemins de fer A-L.
(S.C.I.A.L.) - Son compte-courant.
té de Crédit Immobilier des Chemins
de fer du Midi - Son compte courant.
té d'Habitations à Bon Marché des
Chemins de fer du Midi -
Son compte courant.
té Immobilière des Chemins de fer
français - Son compte courant.

Filiales, leurs comptes
courants



BUREAU DES COMPTES COURANTS

ANCIENS COMPTES

NOUVEAU COMPTE GENERAL

Avances à diverses Communes
 Avance à la Ville de Lyon
 Avance à la Ville de Mulhouse

Avances à diverses Collectivités
 Publiques

Ministères ou Secrétariats d'Etat
 Affaires Etrangères
 Agriculture
 Aviation
 Colonies
 Communications (Travaux et Transports)
 Communications (P.T.T.)
 Education Nationale et Jeunesse
 Famille et Santé
 Finances
 Guerre
 Intérieur
 Justice
 Marine
 Production Industrielle
 Ravitaillement
 Travail
~~Office National Interprofessionnel des Céréales~~

Ministères et Secrétariats d'Etat

Compagnie de l'Est - Son compte courant
 Compagnie du Nord - Son compte courant
 Compagnie P.L.M. - Son compte courant
 Compagnie P.O. - Son compte courant
 Compagnie du Midi - Son compte courant

Compagnies - Leurs comptes-courants

Société Nationale des Chemins de fer Belges - Son compte courant
 Chemins de fer Italiens de l'Etat - leur compte courant en francs français
 Chemins de fer Italiens de l'Etat - leur compte courant en lire s
 Chemins de fer Néerlandais - leur compte courant en francs français
 Chemins de fer Néerlandais - leur compte courant en florins
 Réseaux Etrangers - leurs comptes courants

Réseaux Etrangers - leurs comptes courants

ANCIENS COMPTES

NOUVEAU COMPTE GENERAL

Société Française de Transports et
d'Entrepôts Frigorifiques (S.T.E.F.)
Son compte courant

Filiales - leurs comptes courants

Chemins de fer Algériens -
leur compte courant

Réseaux Nord Africain -
leurs comptes courants.

S. N. S. P.

30 JUN 1948

Monsieur le Chef des
Caisse de Maladie A.L et CI

84
378

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

166
378

Monsieur le Directeur de
la Caisse de Prévoyance
S.N.S.P.

N° 353

Objet : comptes et existants comptés et acc-
ditions d'initiales

En vue de la clôture des comptes à la balance
générale à dater du 1er janvier 1948, certains
des comptes ont été l'année dernière, certains modifications
d'initiales et le développement de ces
comptes conduits d'un certain nombre d'années
auparavant, l'ensemble d'opéra-
tions analogues.

Pour vous permettre d'aligner vos corri-
genda, je vous adresse, ci-joint, un tableau
résumant succinctement les modifications interve-
nant dans vos services; les opérations groupées sous
ce titre à signer sous vos directives ainsi qu'
tant de renseignements de sources autres que
qui sont, peut-être, signés par votre service
de contrôle.

La vérification de l'exactitude de ces
des deux parties sur votre responsabilité
comptable, la Comptabilité Générale ayant été
la responsable pour l'ensemble des comptes
de votre service sous leur nouvelle forme.

Les documents qui vous seront envoyés
très prochainement tiendront compte de ces
diverses modifications et vous indiqueront
le nouveau nomenclature de l'ensemble des comp-
tes.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale
Signé; ALADENISE

GROUPEMENT DE COMPTES DE LA CAISSE DE PREVOYANCE S.N.C.F.

ANCIENS COMPTES

NOUVEAU COMPTE GENERAL

Ressources de la Caisse de Prévoyance S.N.C.F.	}	Versements des participants Dotation S.N.C.F. Produits des placements Dons, legs et divers	Ressources de la Caisse de Prévoyance S.N.C.F.
Dépenses de la Caisse de Prévoyance S.N.C.F.	}	Prestations Frais de Gestion Dépenses diverses Colonies de vacances Amortissement des dépenses d'établissement	Dépenses de la Caisse de Prévoyance S.N.C.F.

MODIFICATIONS DANS L'INTITULE DES COMPTES DE LA CAISSE DE PREVOYANCE S. N. C. F.

ANCIEN INTITULE

NOUVEL INTITULE

Sommes à payer - Caisse de Prévoyance S.N.C.F.	}	Sommes à payer à divers - Caisse de Prévoyance S.N.C.F.
Débiteurs Divers de la Caisse de Prévoyance S.N.C.F.	}	Sommes à recouvrer de divers - Caisse de Prévoyance S.N.C.F.

**GROUPEMENT DE COMPTES DES CAISSES DE MALADIE
A-L et G-L.**

ANCIENS COMPTES

NOUVEAU COMPTE GENERAL

Caisse de Maladie A-L.

Ressources de la
Caisse de Maladie
A-L.

Versements des participants
Dotation
Produits des placements
Dons, legs, divers

Ressources de la Caisse de
Maladie A-L.

Caisse de Maladie G-L.

Ressources de la
Caisse de Maladie
G-L.

Versements des participants
Dotation
Produits des placements
Dons, legs et divers

Ressources de la Caisse de
Maladie G-L.

Caisse de Maladie A-L.

Dépenses de la
Caisse de Maladie
A-L.

Prestations
Frais de Gestion de la
Caisse de Maladie
Frais de Gestion du Sanato-
rium de Monster
Dépenses diverses

Dépenses de la Caisse de
Maladie A-L.

Caisse de Maladie G-L.

Dépenses de la
Caisse de Maladie
G-L.

Prestations
Frais de Gestion de la
Caisse de Maladie
Dépenses diverses

Dépenses de la Caisse de
Maladie G-L.

MODIFICATIONS DANS L'INTITULE DES COMPTES
des CAISSES DE MALADIE A-L. et G-L.

Créanciers divers de la Caisse de Maladie A-L.	Sommaes à payer à divers - Caisse de Maladie A-L.
Créanciers divers de la Caisse de Maladie G-L.	Sommaes à payer à divers - Caisse de Maladie G-L.
Débiteurs divers de la Caisse de Maladie A-L.	Sommaes à recouvrer de divers - Caisse de Maladie A-L.
Débiteurs divers de la Caisse de Maladie G-L.	Sommaes à recouvrer de divers - Caisse de Maladie G-L.

SERVICES FINANCIERS

Division Centrale
de la
Comptabilité Générale

Monsieur le Chef

(Voir au verso)

F2 CGe3 N° 5/1

Objet: Groupement de certains comptes et modifications d'intitulés.

La nomenclature des comptes à la Balance Générale à dater du 1er janvier 1943 comprend, par rapport à l'ancienne, quelques modifications d'intitulés et le groupement dans des comptes généraux, d'un certain nombre d'anciens comptes destinés à l'enregistrement d'opérations analogues.

Pour vous permettre d'aligner vos écritures, vous trouverez, ci-dessous, la liste des modifications intéressant :

1°) Groupement de comptes :Anciens comptesNouveau compte général

- Avances aux agents pour frais de séjour dans les Etablissements de cure, orphelinats, etc.....
- Combustibles fournis aux agents.
- Dépenses à rembourser et fournitures diverses à payer par les agents.

Dépenses diverses à rembourser par les agents.

V.B. Est : Cheques Post. Paris 323.330. V.B. Est. Appréciation S.E.S.

V.B. Nord : Cheques Post. Lyon 946.65. S.N.C.F. Centre d'Elmehiers. Voir Nord

} Cheques Postaux - Comptes particuliers

2°) Modifications d'intitulés:Ancien intituléNouvel intitulé

- Avances ordinaires sur traitement d'agents
- Sommes à disposition de divers agents

Avances ordinaires aux agents.
Créances du Personnel à disposition.

Les comptes groupés continueront à figurer dans vos écritures comme autant de paragraphes du nouveau compte général qui devra figurer sur votre dépouillement mensuel avec détail en marge.

Les écritures de transposition ne devront pas être reprises sur votre dépouillement comptable, la Comptabilité Générale ayant fait le nécessaire pour l'ouverture des comptes au Grand Livre sous leur nouvelle forme.

Les becquets qui vous seront adressés très prochainement tiendront compte de ces diverses modifications et vous indiqueront le nouveau numérotage de l'ensemble des comptes.

Le Chef des Subdivisions
de la Comptabilité Générale,

N. 354

- Monsieur le Chef :
- 3ème Section du Sce Général du Sce
- de l'Exploitation de la Région
 - d° EST 322 + 371
 - d° NORD 320 + 371
 - d° OUEST 343 + 371
 - d° SUD-EST 320 + 371
 - d° SUD-OUEST 320 - 371
- Subdivision de Comptabilité du Sce
- du Matériel et Traction Région
 - d° EST 320 + 366
 - d° NORD 320 + 359
 - d° OUEST 320 + 359
 - d° SUD-EST 320 + 370
- Voie et Bâtiments de la Région
 - d° EST 320 + 359
 - d° NORD 320 + 390
 - d° OUEST 320 + 359
 - d° SUD-EST 320 + 370
- Chief de Subdivision du Mandatement (Bureau de la Solde) 349 + 502
- Chief de Subdivision des Écritures Générales (Bureau de la Liquidation) 349 - 384
- Chief du Secrétariat du Sce des Approvisionnements 347 - 373

Approvisionnement (H. le Directeur du S^e des)

1652 bis - 10 - 57 - 94 - 117 - 276 - 285 - ²⁶⁸

A
B
C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

- D: - (H. le Chef du Secrétariat)

1604 - 1683 - 14 - 16 - 32 - 43 - 88 - 90 - 110 - 113 - 122 - 272 - 279 -
320 - 331 - 344 - 354 -

- D: - (Energie Electrique)

1530 -

- D: - (H. le Chef du S^e du Contrôle des Marchés)

1068 -

Allgemeine Electricität Gesellschaft

1232 -

Archives (H. le Chef du Bureau des)

1519 -

A
B

Budget

(N. le chef de 5^e de)

1669-1672-1682-31-73-78-108-138-202-125^{ho}
(20-h)

254-169-282-288-292-303-322-323-324-329-340-

Bureau Central

(N. le chef de)

1651-20-45-47-55-70⁷⁶-82-87-92-98-103-107-110-

120-122-129-131-132-141-167-199-320-322-334-336-352

Bureau des Livres

(N. le chef de)

1664-1674-20-47-70⁷⁵⁻⁷⁶-82-91-92-93-98-99-103-112-

119-120-122-131-132-134-135-141-143-146-159-160-161-163-164-165-166-171¹⁷⁴-175¹⁷⁷-181-131^{ho}
136^{ho}_{du 20/11}-204-217-231-264

Bureau des Comptes Divers

(N. le chef de)

1238-

Bureau de la Solde

(N. le chef de)

1596-354

Bureau des Comptes Courants

(N. le chef de)

1238-

Bérini

(Contrôle financier)

1257

Bois (2^e fins)

1066

Bouie

1606

Contentieux (M. le Chef de Sec. des) 1510-1677-295-405-962

Contrôle des Recettes (M. le Chef des Subdivisions de la Ch. et des) 1666-1683-18-64-104-118-156-188-132^{bis}
228-248-263-317-320-324-331-344-345-363

- J. - (Trafic SNCF) H3.

- J. - (Trafic G.L.) H3-86.

- J. - (M. le Chef de la Subdivision de la Ch. des) 1644-11-14-53-112-415

- J. - (M. le Chef de la Subdiv. des Ch. des Recettes - Marchandises) G.L. 1395.

Comptes Divers (M. le Chef de la Subdivision des) 1665-1673-1679-9-12-20-45-54^{bis}-67-76-89-98-106-107
109-110-111-116-119-120-120-132-135-137-141-143-145-146-153-155-157-161-164-175-179-190-201-131^{bis}-132^{bis}
234-293-320-330-332-336-349-355

Commercial (M. le Directeur des Sec) 1651-68-307

- J. - (M. le Chef du Secrétariat des Sec) 1594-1678-1686-46-100-143^{bis}-151-178-180-223-305-412

Caisse de Prévoyance SNCF 1539-1683-43-52^{bis}-85-91-152-166-353

Caisse de Prévoyance Ind. ouest : 1495-

Caisse de Maladie A.L. et G.L. : 1394-1683-43-84-353

Combustibles (Division des) : 1163-

Comptes Courants (Subdivision) : 624-

Comptabilité (M. le Chef des Subdivisions) : 1650-9-55-56-87-144-119-134-135-141-143-146-150-154-157-161-164-165-175-137^{bis}
138^{bis}-200-201

Bureau d'Administration (M. le Secrétaire, et Cresset) : 1374-74

Chauffon (Sous-Division des Finances)

Commissaires forestiers et Marins des Ch. de fer français : 1216-112^{bis}

Comptabilité des Recettes (M. Matohi) (Chef de la Subdiv. de la) 121-142-147-148-149-160-162-163-174-176-185-133^{bis}
134^{bis}

Colombes Nive : 128-

C
D
E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Direction Centrale des Finances: 1664-1675-1676-1685-18-19-48-54-75-79-96-102-118-126-139-144-154-159-170-
-125 bis (20.4) 217-263-240-325-331-341-344-378-

Annexes (général)
(voir 2 exemplaires) 1479-

Direction Technique SNCF à Vichy: 1142-66

Direction Générale (M. le Chef de
Service Technique de la) : 1140-69-202-304-

Direction Centrale des Finances: (M^e Charvot Inspecteur-Principal adjoint Chef de Service) : 97-168-177-216-237-262
Direction de la Trésorerie et des Etudes à la

Direction Générale (Secrétariat) 277-

Direction Centrale des Bâtiments (M^e Lagrange) 296-

Direction Générale (M^e le Secrétaire Général des C^ogs - Nord - Nord-Pas de Calais - Est) : 347

Exploitation

(N. le chef du S^e) 1666-32-62-

1^o

(N. le chef de la 3^e Section du S^e (gal) 1662-1683-3-14-21-38-45-72-94-99-102-110-113-122-

132-145-145-192-266-243-243-299-320-327-341

5^o

(N. le chef de la Subdivision de la 8^e) 328-

6^o

(N. le chef de la Division du S^e (gal) 1353-133-336-428

7^o

(N. le Directeur de) 1651-1684-118-283-331-348

Matériel et Traction

(N. le chef du S^e) 1646-6-32-58-

1^o

(N. le chef de la Subdivision de la 4^e) 1668-1683-14-15-33-45-88-94-95-110-113-122-132-

145-183-192-233-243-249-293-297-320-354-

Voie et Bâtimens

(N. le chef du S^e) : 1653²-7-32-59-

1^o

(N. le chef de la Subdivision de la 4^e) : 1668-1683-14-22-45-88-94-110-113-122-132-145-

164-267-273-279-293-297-320-354

1^o

(N. le chef de la Divⁿ du S^e (gal) : 1415-

Écritures générales

(N. le chef de la Subdivision des) : 1651-20-47-55-70-92-141-147-238-247-349-352-

D

E
F
G
H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Grizon Paul, Membre de la Commission des C.N.C.F. - 286
6 rue Edmond Valentin - VII

G
 H
I
J
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Installations fixes : 1651-

5° (N° le Directeur des Sec. Balda...) 298-355-97

Inspection de Comptabilité : 1651-13.20.28.187-342-439-

5°

Installations fixes (N. le chef de la Subdiv. de : 1H-
2° Entretien des Sec. des)

5° (N. le chef de Subdiv. des : 1H-
Approvisionnement des Sec. des)

I
 J
 K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Labaiq : 1512-126.

Laquione : 1512-123-124-249-352.

Liquidation (H. le chef de Bureau de la) : 20. 254.

K

L
 M
N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

(M. le Chef de la Subdivision du) : 1657-1684-20-32-45-53^{lin}-56-106-115-134-165-200-223^{lin}
306-323-346-347-349-354 (20-11)

chef du 5^e Central du) : 1657-1

M. le Directeur du 5^e Central du) : 1657-1681-80-140-126^{lin}-326-384
(20-11)

(M. le Chef de la 5^e Section du 5^e : 1H-
Cat du)

M. le Chef de la Subdivision de Cat : 14-
du 5^e Cat du)

Nord (Région du)

Exploitation

(H. le chef du 1^{er} de l') : 1666-32-52-

- D^o -
145-211-215-243-270-293

(H. le chef de la 2^e Section du 1^{er} : 1653^{bis} - 1683-3-14-21-39-45-94-99-110-113-122-132-
gal du 1^{er} de l')
310-320-330-

J^o

(H. le chef de la Subdⁱⁿ de la 1^{re} du 1^{er} de...) 307-351-

- D^o -

(H. le Directeur de l') : 1651-1684-118-263-331-348

J^o

(H. le chef du 1^{er} gal de) 330

Matériel et Traction

(H. le chef du 5^e de) : 1645-6-32-58-

- D^o -

(H. le chef de la Subdivision de la : 1668-1683-14-34-45-88-94-95-110-113-114-122-132-145-
ce de) 193-123^{bis} - 205² 216 - 273 - 279 - 293 - 320 - 354

Voie et Prêlements

(H. le chef du 1^{er} de la) : 1653^{bis} - 32-60-

- D^o -

(H. le chef de la Subdivision de la : 1668-1683-2-14-23-42-45-88-94-110-113-122-132
ce du 5^e)
145-171-207-225²⁵⁷-267-273-279-293-297-308-320-354

Région Nord (Chef de la Divⁱⁿ du 1^{er} gal) : 1633-

Natali (Chⁱ des Recettes - Chef de la Subdⁱⁿ) : 121-147-148-149-162- (Voir Chⁱ des Recettes)

IV

N
O
P
Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Ouest (Région de l')

(M. le chef de l'éc) : 1666-32.61-340-

(M. le chef de la 3^e Section de l'éc : 1661-1683-H. 14-21-40-45-77-94-99-110-113-122-132

2^e 219-270-273-320-338-343-354-
5^e du 5^e de l'éc

(M. le chef de l'éc de l'éc) 330-330
1^e 132-132

(M. le Directeur de l'éc) : 1657-1684-118-263-331-348-355-

Traction

(M. le chef de l'éc) : 1636-6-32-58-291-345-

(M. le chef de la Subdivision de l'éc : 1668-1683-14-35-45-88-94-95-110-113-122-132-145
le chef de l'éc de l'éc) 195-220-239-243-279-293-294-~~297~~-300-318-320-354-

Bâtiments

(M. le chef de Service) : 1653 bis 7-32-60-340-

D.

(M. le chef de la Subdivision de la : 1668-1683-14-24-45-88-94-110-113-122-132-145-
clé du 5^e de la) 130 bis du 20 4-213-221-243-279-293-294-320-354-370-

omat

(M. le chef de l'éc) : 1528-
qu. As de Villiers

Personnel (H. le Directeur du S^c Central du) : 1651-71-107-158-202-303-316-329-398
encombré & stampées)

D. (S^c Central du) : 1583-278-

Production Industrielle et aux Communications : 81 -
(H. le Ministre - Secrétaire d'Etat & Co)

Pohist : 1511-

1011

P
 Q
R
S
T
U
V
W
X
Y
Z

Retraites (M. le chef du 1^{er} des) : 1588-1683-111-112-50-83-101-118-269-331-357

Reichsbahn Direction Karlsruhe : 1523-51-318-

Sud-Est (Région de)

Exploitation (M. le chef du 1^{er} de l') : 1666-32-52-

1^{er} - (M. le chef de la 3^e Section du 1^{er} des (au 5^{er} de l') : 1653^{hi}-1683-3-111-115-94-99-110-113-122-132-145-181-210-232-273-277-288-293-315-320-324-

5^o - (M. le chef de la Subdivision 3^o au 1^{er} de l'Exp) : 307

(M. le chef du 1^{er} des) : 330

1^{er} - (M. le Directeur de l') : 1651-1681-118-268-331-348-

Matériel et Traction (M. le chef du 1^{er} des) : 1637-6-32-58-

1^{er} - (M. le chef de la Subdivision de la 1^{re} des (au 1^{er} de l'Exp) : 1668-1683-111-36-115⁸⁸-94-95-110-113-122-132-145-209-211-224²⁶⁰-243-277-289-293-320-324

Toie et Bâtimens (M. le chef du 1^{er} de la) : 1653^{hi}-7-32-60-

1^{er} - (M. le chef de la Subdivision de la 1^{re} des (au 1^{er} de la) : 1668-1671-1683-111-25-115⁸⁸-94-110-113-122-132-145-170-195-206-219-224-265-273-274-279-287-298-299-314-320-324

Secs Financiers (Sec du Secrétariat) : 1680-18-154-

1^{er} - (M. le Directeur) : 173-1125

Secrétariat d'Etat à la Guerre : 65-

Sud-Ouest (Région de)

(N. le chef de la 1^{re} de l') : 1666-5-32-63.

(N. le chef de la 2^e Section du 1^{er} de l') : 1660-1683-2-14-21-11-15-14-99-110-113-120-132-
de l')
208-226-244-273-274-293-301-309-320-354

(N. le chef de la 3^e Section de l'Exp. : 301

(N. le Directeur de l') : 1657-1684-118-263-331-348.

(N. le chef de la 1^{re} de l') : 330

Traction

(N. le chef de la 1^{re} de l') : 1638-6-32-58.

(N. le chef de la Subdivision de la 1^{re} du 1^{er} de l') : 1668-1683-14-37-45-88-94-95-113-120-132-145-194.
du 1^{er} de l')
30
244-273-274-284-290-293-311-320-320-321-350-368-

Itinéraires

(N. le chef de la 1^{re} de la) : 1653 bis) 7-32-60.

(N. le chef de la Subdivision de la 1^{re} du 1^{er} de la) : 1668-1683-14-17-26-45-88-94-113-120-128-145-
203-245-273-274-293-294-313-320-335-356-

mat S.O.

(N. le chef de l') H1 Prd de la gare : 1538-

Tibet (M. le Chef de la Division des) 1446-27-118.154-

Tunisie 1511-125-

S

<input checked="" type="checkbox"/>	T
<input checked="" type="checkbox"/>	U
	V
	W
	X
	Y
	Z

Tannoid : 139-

<input checked="" type="checkbox"/>	V
<input checked="" type="checkbox"/>	W
<input type="checkbox"/>	X
<input type="checkbox"/>	Y
<input type="checkbox"/>	Z

J